Ville de Commercy

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE RAPPORT 2016

réunion du Conseil municipal

mercredi 16 mars 2016

salle des Citoyens et du Conseil municipal

Débat d'orientation budgétaire 2016 - Sommaire :

Contexte

orientations budgétaires	pp 3 et 4
actualité financière et éléments de contexte	pp 5 à 11

Section de fonctionnement

dépenses de fonctionnement : ratio et répartition des charges	p 12
masse salariale : prévision 2016	p 13
masse salariale : ratio et évolution des produits et charges	p 14
recettes de fonctionnement : ratio et répartition des produits	p 15
impôts : ratios impôts locaux et autres impôts et taxes	p 16
impôts : comparaison taux, produits et délibérations fiscales	p 17
impôts : prévision bases et produits 2016	p 18
impôts : prévision produits 2016 des autres impôts	p 19
richesse fiscale : évolution des indicateurs et revenus par habitant	p 20
DGF : ratio et répartition à Commercy	p 21
DGF : prévisions des dotations et attributions de l'Etat pour 2016	p 22 et 23

Section d'investissement

investissement : ratios et répartition des emplois	p 24
balances 2015 et projet de détermination du résultat	p 25
état de la dette par organisme	pp 26 et 27
état de la dette emprunt garanti et ratio encours de dette	p 28
répartition de la dette par prêteur et par taux	p 29
typologie de la répartition de l'encours	p 30
éléments d'analyse financière	p 31
capacité de désendettement	p 32
profil d'extinction de la dette en cours	p 33
annuité part Ville et part récupérable	p 34
profil d'extinction avec souscription de l'emprunt	p 35
état des restes à réaliser 2015 / visa Trésorerie	p 36
ouverture anticipée de crédits 2016	p 37
propositions d'investissement	pp 38 et 39

Equilibre global p 40

Budgets annexes

Eau - balances 2015 et projet de détermination du résultat	p 42
Eau - état de la dette par organisme	p 43
Eau - répartition de la dette par prêteur et par taux	p 44
Eau - typologie de la répartition de l'encours	p 45
Eau - profil d'extinction de la dette en cours	p 46
Eau - équilibre global avec restes à réaliser et ouv. de crédits	p 47
Assainissement - balances 2015 et projet de résultat	p 49
Assainissement - état de la dette par organisme	p 50
Assainissement - répartition de la dette par prêteur et par taux	p 51
Assainissement - typologie de la répartition de l'encours	p 52
Assainissement - profil d'extinction de la dette en cours	p 53
Assainissement - équilibre global (avec RAR et OAC)	p 54

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Entre une population durement touchée par la crise économique, un désengagement de l'Etat (baisse des dotations, transfert de compétence, inflation normative) et des charges de centralité (et dépenses contraintes) toujours présentes, la collectivité - prise dans un « effet ciseaux » - doit plus que jamais porter une vigilance active à ses finances, sans négliger cependant les efforts nécessaires au développement de son territoire.

Des leviers au service de l'action

A) Une **baisse de la fiscalité** a été initiée voici 2 ans. Cette baisse a bénéficié à tous les habitants et entreprises de la Ville, dans un contexte de crise économique sévère.
Ce mouvement doit être maintenu, afin d'améliorer l'attractivité de Commercy : une nouvelle baisse des impôts sera proposée à l'occasion du vote du Budget primitif, **pour concourir à l'installation de nouveaux arrivants.**

réalisé 2014	réalisé 2015	*projet 2016*
-2 % sur les taux	-5 % sur les taux	-2 %
pour tous les contribuables	pour tous les contribuables	*pour les contribuables qui payent la taxe sur le foncier bâti (ou si cela est possible pour tous les contribuables)*
sur les 2 premières années du mandat, une baisse de la fiscalité de **6.9 %** a été votée.		

En 2016 et au-delà, des terrains viabilisés doivent être proposés (Quartier durable, Jardin de Breuil, avenue des Forges, etc.) ; la charge fiscale doit être réduite, en particulier celle pesant sur les contribuables de la taxe sur le foncier bâti, dont le taux est deux fois supérieur à la moyenne de la strate en 2014.
Un travail sur les bases de la commune a été initié et se poursuit. Des abattements, exonérations, dégrèvements bénéficient aux habitants et aux entreprises (cf. ci-après fiche « Impôts, comparaison par taxe »). D'autres taxes ne sont pas instituées sur le territoire de la commune.
Il s'agit de juguler la baisse de la population légale (qui entre notamment dans le calcul des dotations d'Etat). Pour mémoire, entre 2008 et aujourd'hui, la « population DGF » a décliné de 10 %.

populat° à Cy	avant 2009	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
populat° totale	7 163	6 829	6 771	6 715	6 670	6 607	6 567	6 519	6 469
résidces 2ndaires	52	52	26	28 + 20	29 + 20	29 + 20	29 + 20	15 + 20	15 + 20 ?
populat° DGF	**7 215**	**6 881**	**6 797**	**6 763**	**6 719**	**6 656**	**6 616**	**6 554**	**6 504**

Population légale à compter du 1/01/10 = estimation populat° au 1/01/07 / à compter du 1/01/11 = populat° au 1/01/08, etc. *Source : INSEE*
Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année. Hors année de recensement, les chiffres indiqués sont donc des extrapolations ou des interpolations.

Il faudra attendre néanmoins les chiffres du prochain recensement (2018), pour savoir si une évolution positive a été mesurée. Pour information, on a relevé en 2015 des montants de droits de mutation en hausse.

B) Le **désendettement** de la commune doit être poursuivi : le recours à l'emprunt nouveau sera limité. Il s'agit d'**investir au profit des Commerciens** (2 587 k€ au total sur 2014-15), mais sans hypothéquer l'avenir : le volume des investissements proposés au vote devra permettre de prolonger ce désendettement. Toute subvention nouvelle viendra réduire le montant de l'emprunt à souscrire.
Pour information, aucun emprunt nouveau n'a été contracté depuis 2012. Par ailleurs, deux emprunts à taux variable ont fait l'objet d'un refinancement en 2015.

	2013	2014	2015
Nouvel emprunt souscrit	0	0	0
Capital remboursé Ville	693 k€	694 k€	679 k€
Refinancement de 2 emprunts en 2015 (à taux variable) :			
Ancienne marge sur Euribor	+ 2,25 %		
Nouvelle marge sur Euribor	+ 1,13 %		
Gain escompté (intérêts sur 12 ans)	Une **vingtaine de milliers d'euros**		

C) Aucune économie enfin ne doit être négligée. Il s'agit de **préserver l'épargne brute**, conserver des marges de manœuvre dans la section de fonctionnement, en diminuant les charges à caractère général partout où cela est possible (en 2015 : -11 % par rapport à l'année précédente), en limitant au maximum l'augmentation des charges courantes, mais aussi en recherchant des recettes nouvelles. Cette épargne permet d'**adapter notre offre et le patrimoine** communal **aux besoins** actuels et à venir, aux souhaits des Commerciens (mises aux normes, accès repensés, transformations, cessions, etc.) Les formules offertes par la loi et permettant cette adaptation sont ou seront étudiées : mutualisations, transferts de compétences, commune nouvelle, communauté d'agglomération, etc.

Evolution des charges à caractère général (montants en k€) :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 538	1 572	1 605	1 624	1 643	1 686	1 634	1 448
- 185 k€ entre 2014 et 2015 ; le montant 2015 est inférieur au montant 2005							
implication des services au travers de la mise en place d'une prime à l'intéressement							

Ventes 2015 : 2 parcelles nues, un orgue, le minibus, d'anciennes plaques de rue...

Un « Débat d'Orientation Budgétaire » (DOB), pour quoi faire ?

Première étape du cycle budgétaire annuel pour les collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la Ville au travers d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur l'évolution envisagée des taux d'imposition. (CAA Douai, 14/06/2005, commune de Breteuil / Noye)

C'est la loi ATR (Administration territoriale de la République) en 1992 qui a imposé la tenue du DOB aux collectivités.
La loi NOTRe (loi portant Nouvelle Organisation territoriale de la République) publiée en août 2015 vient accentuer l'information des élus :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions

fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

(article L2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe (loi 2015-991 du 7 août 2015))

Le DOB fournit ainsi les éléments utiles à la réflexion, en vue du vote du Budget primitif de la collectivité.

ACTUALITE FINANCIERE ET ELEMENTS DE CONTEXTE

La loi de Finances pour 2016 a été publiée par le *Journal officiel* le 30 décembre dernier. Parmi les mesures votées, un certain nombre affectent les communes.

Dotations de l'Etat : une nouvelle baisse sensible de la DGF

L'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités s'élèvent à 99,8 Mds € en 2016, soit une baisse de 1,2 % par rapport à la Loi de finances initiale pour 2015. On distingue :

- les concours financiers (50,242 Mds € -6,0 %, comprenant les Prélèvements sur Recettes PSR (Dotation globale de Fonctionnement (DGF), Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), etc.), la Dotation générale de Décentralisation DGD, la Dotation d'équipement des Territoires ruraux DETR (816 M€, idem 2015) et la Dotation globale d'Equipement DGE). A l'intérieur de l'enveloppe, les principales modifications tiennent dans la baisse de la DGF de 3,67 Mds € et dans la mise en place d'une dotation de soutien aux collectivités (800 M€). Sur ces deux points, cf. ci-après) ;

- les transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée (64,8 Mds € -3,1 %, comprenant les concours financiers, ainsi que les dégrèvements d'impôts, le produit des amendes de police et diverses subventions) ;

- l'ensemble des transferts financiers (99,8 Mds € -1,2 %, comprenant les transferts financiers et la fiscalité transférée).

Depuis 2004, les comptes des Administrations publiques locales (APUL) entrent dans le calcul du déficit public.
La loi de Programmation des Finances publiques prévoit le redressement des comptes publics avec un retour du déficit à 3 % du PIB. Pour ce faire, elle fixe l'évolution de l'enveloppe des concours financiers aux Collectivités territoriales.

Parmi les recommandations de la Cour des Comptes figure « la nécessité de faire porter l'intégralité de l'effort de redressement jusqu'au retour à l'équilibre sur la seule maîtrise des dépenses ».
Il est rappelé plus loin que « les modalités de répartition de cette enveloppe sont déterminées en association avec les Collectivités territoriales ».

Après deux contributions à l'effort national de redressement des finances publiques de 1,5 Md € en 2014 et de 3,67 Mds € en 2015, résultant du programme de stabilité, un prélèvement supplémentaire de 3,67 Mds € est opéré cette année sur la DGF (-9,2 %), soit un tiers des 11 Mds € annoncés pour la période 2015-2017.

Lissé sur trois ans, l'effort actuel porte sur les Prélèvements sur Recettes (PSR) de l'Etat aux Collectivités ; il pèse intégralement sur la Dotation globale de Fonctionnement (DGF), à répartir entre communes, EPCI, départements et régions (au prorata du poids de chaque catégorie de collectivités dans les recettes totales, répartition idem à 2015) :

minoration des dotations	tiers concernés	minoration 2016	% de l'effort total
du bloc communal	commune	1 450 M€	39,5 %
	EPCI	621 M€	16,9 %
des Départements	Conseil départemental	1 148 M€	31,3 %
des Régions	Conseil régional	451 M€	12,3 %
TOTAL		**3 670 M€**	**100,0 %**

La répartition de l'effort entre communes est fonction des recettes réelles de fonctionnement constatées dans les comptes de gestion 2014 (budget principal, données retraitées). En 2014, il s'agissait de 0,748 % des recettes réelles, en 2015 de 1,841 %. Le chiffre pourrait être sensiblement identique en 2016 à celui de 2015 (1,86 %). Le montant du prélèvement pour 2016 s'ajoute à ceux déjà opérés en 2014 et 2015.

Un soutien à l'investissement du bloc communal est mis en œuvre au travers de deux enveloppes pour un montant global de 800 M€ (200 M€ étant réaffectés par ailleurs à l'intérieur de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (DETR)).

Enveloppe de 500 M€	Enveloppe de 300 M€
Communes et EPCI	Communes < 50 000 h (ou EPCI si compétent)
Rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables, mise aux normes d'équipements publics, équipements rendus nécessaires du fait de la hausse du nombre d'habitants, etc.	Création, aménagement, rénovation de bâtiments et équipements municipaux liés aux services publics, projets en lien avec le développement économique, dynamisation du commerce indépendant, construction ou rénovation de logements, projets en lien avec la mobilité, etc.
Les projets éligibles doivent être engagés avant fin 2016, avec un achèvement d'ici à 2020	

Pour mémoire, une commission d'enquête sur les conséquences de la baisse des dotations a été missionnée par l'Assemblée nationale. Après une quarantaine d'auditions, le rapport rendu a finalement été rejeté : le document ne sera pas dévoilé avant 25 ans.

Dotations de l'Etat : une péréquation verticale renforcée

Cette baisse des concours financiers de l'Etat (hors Fonds de Compensation pour la TVA, FCTVA +1,4 %) n'exclut pas une évolution à la hausse des dotations de péréquation. Cette progression permet de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles.

Les dotations relevant de la péréquation verticale continuent ainsi de croître de 297 M€ en faveur des communes :

- + 180 M€ pour la Dotation de Solidarité urbaine (DSU),

- + 117 M€ pour la Dotation de Solidarité rurale (DSR, destinée à certaines communes de moins de 10 000 habitants) et
- + 0 pour la Dotation nationale de Péréquation (DNP), laquelle devrait disparaître en 2017 (son montant serait réattribué aux bénéficiaires de la DSU et de la DSR).

Ces hausses sont notamment financées par un écrêtement au sein de l'enveloppe DGF (écrêtement réalisé sur la plupart des communes, dans la limite de 3 % de la dotation forfaitaire 2015), mais également par une nouvelle diminution des allocations compensatrices de fiscalité directe locale.
Ces dernières seront aussi ponctionnées afin d'accroître la DGF, suite à la création de la Métropole du Grand Paris et d'Aix Marseille Provence.
Ces quatre dernières années, ces compensations d'exonérations fiscales et dotations de compensations versées aux Collectivités ont déjà servi de variables d'ajustement pour l'évolution de l'enveloppe normée (sauf la compensation de Taxe d'Habitation).

La réforme de la DGF : une application repoussée

A sa création en 1979, la DGF est conçue pour compenser la perte du produit d'une taxe locale (taxe assise sur le chiffre d'affaire des commerces). L'Etat avait en effet décidé de réformer cet impôt et de le percevoir en lieu et place des Collectivités. A l'origine, la DGF n'est donc pas au sens strict une dotation, mais bien une compensation pour perte de recette.

Une nouvelle grande réforme de la DGF devait aboutir en 2016, suite au travail de Christine Pires Beaune, Députée et rapporteur spécial de la Commission des Finances à l'Assemblée. Il s'agissait de réduire les écarts de DGF par habitant, d'adapter le concours au développement du fait intercommunal, de simplifier la répartition et de prendre en compte les spécificités du monde rural et du monde urbain.
Afin de laisser le temps aux parlementaires d'ajuster les mécanismes proposés, le Gouvernement a choisi finalement d'en reporter l'application à 2017 (cf. page suivante).

En attendant, l'architecture de la DGF est conservée en 2016, sur le modèle mis en œuvre en 2015 :

- les différentes composantes qui constituaient jusqu'en 2014 la part forfaitaire de la dotation restent regroupées en un seul montant.
- Cette composante fixe (égale au montant forfaitaire de l'année n-1, déjà affecté par la contribution n-1 au redressement des finances) est corrigée d'une composante variable, en fonction de l'évolution de la population :
    1. jusqu'à 500 h : une commune perçoit 64,46 € par habitant,
    2. à partir de 200 000 h, 128,93 € par habitant,
    3. entre les deux, un montant dont la progression est fonction d'un coefficient logarithmique).
- Pour financer la hausse de la péréquation verticale (cf. ci-dessus), un écrêtement (maximum 3 %) est ensuite opéré pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 0,75 fois le potentiel moyen.
- S'applique ensuite la minoration 2016 due au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

Poursuite de la montée en puissance de la péréquation horizontale

L'Etat a mis en œuvre depuis 2012 un dispositif de péréquation horizontale (redistribution entre Collectivités), qui doit connaître une évolution croissante jusqu'en 2017 (initialement 2016). La création de ce Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC) poursuit l'objectif de diminuer les inégalités de ressources fiscales entre collectivités. Les montants prélevés et redistribués s'élèvent à :

LFI 2016
Art 150

LA REFORME DE LA DGF

	2015	report en 2017
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES 14,3 Mds €	Dotation forfaitaire (une dotation unique en 2015)	Dotation forfaitaire Dont dotation de base Dont dotation de ruralité Dont dotation de centralité
	Dotations de péréquation Dont dotation solidarité urbaine Dont dotation solidarité rurale Dont dotation nationale de péréquation	Dotations de péréquation Dont dotation solidarité urbaine Dont dotation solidarité rurale
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES EPCI 6,5 Mds €	Dotation d'intercommunalité Dotation de compensation	Dotation de centralité Dotation d'intégration Dotation de péréquation

8

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 et après
montant en €	150 M€	360 M€	570 M€	780 M€	1 Md €	2 % R fiscales*
					soit + 28 %	

* à partir de 2017, le montant devrait correspondre à 2 % des recettes fiscales du bloc communal, soit environ 1,15 Md €.

Les montants sont calculés en fonction des caractéristiques de l'ensemble intercommunal et sont répartis entre l'EPCI et les différentes communes qui le composent (en fonction du Coefficient d'intégration fiscale CIF, puis en fonction de l'insuffisance du potentiel financier des communes).

Pour les contributeurs comme les bénéficiaires, les modalités permettant d'échapper à la règle de répartition de droit commun sont à nouveau modifiées cette année (délai de 2 mois à compter de la notification, fin de la prise en compte du CIF si cas dérogatoire).

Un récent rapport du Gouvernement indique que le FPIC est « un puissant instrument de rééquilibrage des ressources entre les collectivités ». Par ailleurs, « ses modalités de reversement sont bien centrées sur les territoires les plus en difficultés » (l'effet « péréquateur » semble clairement démontré).

Pour mémoire, notre territoire est jusqu'à présent bénéficiaire du FPIC. En 2016, les bénéficiaires sont les ensembles dont l'effort fiscal est supérieur à 1,0 (0,9 en 2015, 0,8 en 2014). Il est possible cependant d'être une collectivité à la fois bénéficiaire et contributrice.

La loi de Finances étend cependant l'exonération de paiement au FPIC à l'ensemble des communes bénéficiant de la fraction cible de la DSU et aux 2 500 premières communes de la fraction cible DSR (rang de Commercy en 2015 : 2 070). Les contributions de ces communes sont alors assumées par leur EPCI.

Très signalé : les schémas directeurs de coopération intercommunale sont publiés avant le 31 mars. Dans l'hypothèse d'une fusion des intercommunalités de Commercy et de Void à l'horizon 2017, la question de la richesse fiscale du nouveau territoire sera posée : en effet, l'ensemble intercommunal de Void est actuellement contributeur au FPIC : en 2015, 217 773 € ont été prélevés. Le changement de périmètre intercommunal devrait avoir un impact sur le FPIC en diminuant les montant perçus.

Autres mesures fiscales

On distingue la variation physique des bases, qui correspond à la création de bases (par réalisation de travaux sur bâti existant ou constructions nouvelles), ou, le cas échéant à leur destruction (locaux réunis, démolition, etc.), de la variation nominale des bases.
La valeur locative foncière est revalorisée chaque année par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire décidé lors du vote de la loi de Finances. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives s'établit en 2016 à 1,0 %.
L'augmentation nominale des bases correspond à l'évolution physique, corrigée du coefficient de majoration forfaitaire.

coef de revalorisation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	1,60 %	2,50 %	1,20 %	2,00 %	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %

Aussi, à taux constant et sans variation physique des bases, le produit des impôts directs croît du fait de cette hausse automatique et nationale des bases.
Le coefficient corrige la base de la valeur de l'inflation subie dans l'année.

Pour mémoire, les bases de la fiscalité locale ont été établies dans les années 1960 et 1970. Leur refonte profonde est régulièrement envisagée par le Législateur. La révision des valeurs locatives des locaux professionnels a été lancée, avec création de nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (coefficients de localisation, sectorisation et grille tarifaire ont fait l'objet d'un avis de la CCID). Des mécanismes sont prévus pour limiter les impacts à la hausse et à la baisse. Une mise à jour permanente avec les données révisées actualisées est prévue à l'issue de la réforme.
L'entrée en vigueur du dispositif de révision est à nouveau repoussée (pour la 3e fois), à 2017 : il s'agit notamment de tenir compte de simulations réalisées en 2015 qui confirment des transferts de charges massifs entre contribuables.
Parallèlement, le chantier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation avait été (re)lancé avec une phase d'expérimentation dans 5 départements. Une mise en œuvre n'est plus envisagée avant un certain nombre d'années.

Les dépenses de fonctionnement acquittées par les collectivités pour l'entretien des bâtiments publics et la voirie sont à compter de 2016 éligibles au FCTVA (impact sur le FCTVA 2017 de la Ville : récupération en année n+1) Par ailleurs, les dépenses d'investissement réalisées de 2015 à 2022 dans le cadre du plan « France très haut débit » sont également éligibles au FCTVA.

L'entrée en vigueur de la réforme de la dépénalisation du stationnement est reportée au 1er janvier 2018 (contre fin 2016).

Autres mesures

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 associe les Collectivités à l'effort de redressement des comptes publics. A cet effet, elle introduit un objectif indicatif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL). Cet objectif prend la forme d'un pourcentage d'évolution annuelle, à périmètre constant. A partir de 2016, l'Etat présente la décomposition de l'objectif de dépense par catégorie de Collectivité.

	Communes en 2016	Ensemble collectivités en 2016
dépense locale	1,20 %	1,20 %
dépenses de fonct°	1,30 %	1,60 %
Rappel objectif dépenses de fonctionnement 2015 : 2,00 %. Réalisé Cy : -4,7 %		

Il s'agit d'un objectif non contraignant qui fait l'objet d'un bilan préalable au débat d'orientation des finances publiques, lors de la réunion du Comité des Finances locales (CFL). Le CFL émet un avis.

La loi NOTRe prévoit la création d'un nouvel Observatoire des Finances et de la Gestion publique locales, sous l'égide du Comité des Finances locales. Cet observatoire doit établir, collecter, analyser et mettre à jour les statistiques portant sur la gestion locale, ainsi que généraliser les bonnes pratiques, en vue de créer des outils d'évaluation des politiques publiques.

Le fonds de soutien aux activités périscolaires (suite à la réforme des rythmes scolaires) devrait être pérennisé jusqu'en 2018 (avis unanime des membres du Comité des Finances locales). Le texte présenté prévoit un dispositif spécial pour les communes n'étant plus éligibles aux dotations « cibles », afin qu'elles continuent de bénéficier du taux majoré. Il bénéficie aux collectivités sur le territoire desquels sont organisées des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Le montant proposé demeure 50 € par élève + 40 € lorsque la commune bénéficie d'une part cible de la DSR ou de la DSU (c'est le cas à Commercy).

Les Collectivités subissent cette année encore un relèvement des cotisations des régimes de retraite des agents de la fonction publique territoriale. Ainsi les cotisations

CNRACL sont portées de 30,5 % en 2015 à 30,6 % en 2016. Les cotisations IRCANTEC évoluent également cette année (de 3,96 % à 4,08 % et de 12,18 % à 12,35 %).
Enfin, les cotisations URSSAF croissent quant à elles de 8,50 % à 8,55 %.

Le taux de la cotisation assise sur la masse salariale des collectivités et destinée au financement du CNFPT est abaissé de 1,0 % à 0,9 % (ce qui représente *a priori* un allègement pour les collectivités de 36 M€, hors modification de la prise en charge des frais de transport par le CNFPT). Pour mémoire, le taux avait déjà été abaissé une première fois à 0,9 % en 2012, puis rétabli à 1,0 % l'année suivante.

Le classement en ZRR (zone de revitalisation rurale) sera désormais apprécié au niveau de l'intercommunalité, sans distinction entre les communes la composant, afin d'éviter les effets de concurrence au sein d'une même intercommunalité. Là encore, la réduction importante du nombre d'EPCI à l'horizon 2017 fait peser l'incertitude aux communes actuellement situées en ZRR. Les regroupements avec des grandes villes vont mécaniquement provoquer la sortie d'un bon nombre de communes du dispositif : 1 000 communes (sur 14 700) pourraient perdre leur classement en ZRR. Densité et revenu fiscal par habitant seraient les deux critères visés pour déterminer le classement.

Après un certain succès l'an passé, l'incitation à la création de Communes nouvelles est prorogée sous certaines conditions : les délibérations concordantes doivent être votées avant le 30 juin 2016. Le nouvel ensemble doit être peuplé de moins de 10 000 habitants (s'il s'agit de la fusion des communes de l'EPCI, le seuil est porté à 15 000 habitants). A ces conditions, le montant de la DGF des anciennes communes est maintenu pendant une durée de trois ans, au bénéfice de la Commune nouvelle. La part forfaitaire de la dotation est même majorée de 5 %. Par ailleurs, les Conseils municipaux élus en 2014 peuvent être maintenus jusqu'à leur renouvellement, les taux d'imposition peuvent bénéficier d'une période de lissage sur 12 ans.
317 communes nouvelles ont été créées au 1er janvier 2016, à partir de 1 090 communes fusionnées.

Données financières 2016

contexte macro-économique

croissance France	1,5 %
croissance zone euro	1,8 %
inflation France	1,0 %

administrations publiques

taux de croissance des dépenses publiques (en volume)	0,4 %
déficit public	3,3 % du PIB
dette publique	96,5 % du PIB

collectivités locales

transferts financiers de l'Etat	97,707 Mds €
dont concours financiers de l'Etat	50,929 Mds €
dont DGF	33,109 Mds €

Sources : PLF 2016, Rapport économique, social et financier et Jaunes budgétaires (chiffres actualisés p 5)

zone euro

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance, favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. Toutefois, la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale. En 2016, la croissance de la zone euro pourrait atteindre 1,7 %. L'inflation demeure à un niveau proche de 0, en dépit de la mise en place d'une politique d'assouplissement quantitatif par la BCE (équivalent moderne de la planche à billets). Elle pourrait être inférieure à 0,9 % en 2016 ; cette faiblesse de l'inflation est positive à court terme (en matière de pouvoir d'achat), mais rend le désendettement plus difficile.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

EVOLUTION DES DEPENSES (y compris les opérations d'ordre, en € par habitant)

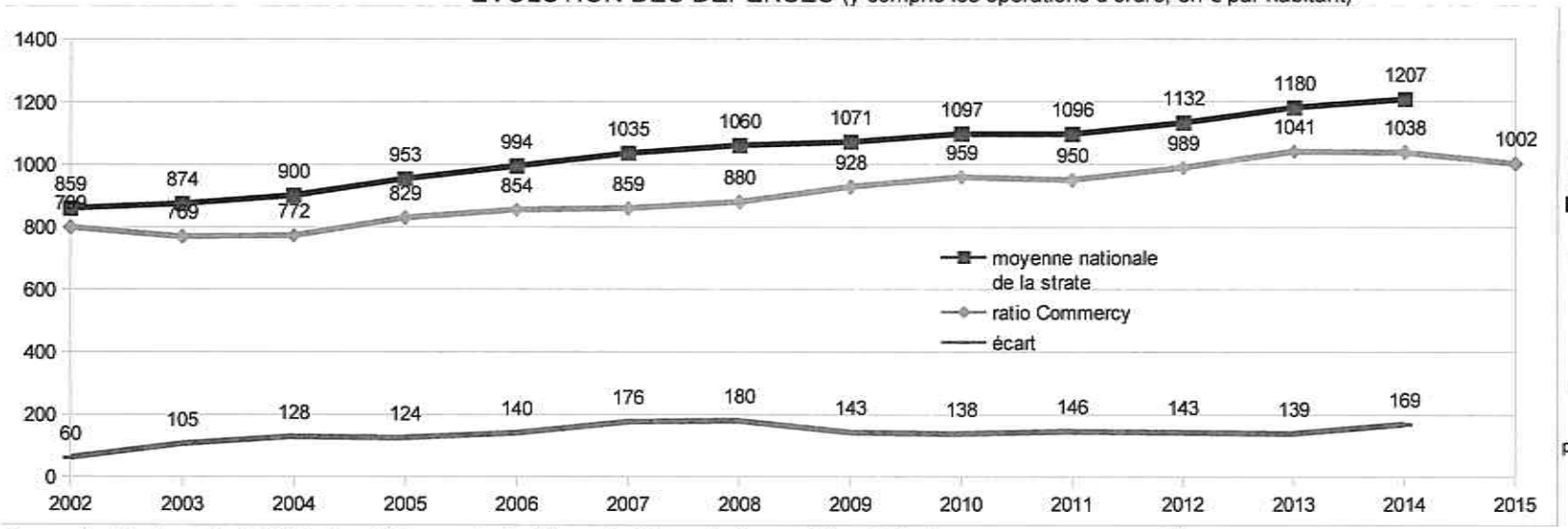

En 2014, les dépenses de fonctionnement de la Ville sont inférieures d'environ 14 % aux dépenses pratiquées dans la strate.

Formule : (DF - 013 - 014) / population totale

pour les données 2002 - 2014, source : site Ministère de l'Economie / Ministère du Budget

Pour mémoire, à partir de 2009, les chiffres sont affectés par la baisse de la population totale (nouveaux recensements).
La moyenne de la strate correspond à la moyenne relevée dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants, appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes).

REPARTITION 2014 DES CHARGES (en € par habitant)

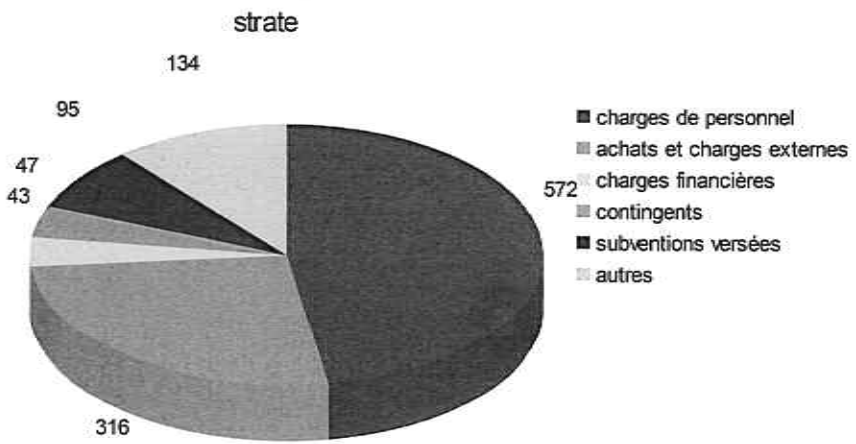

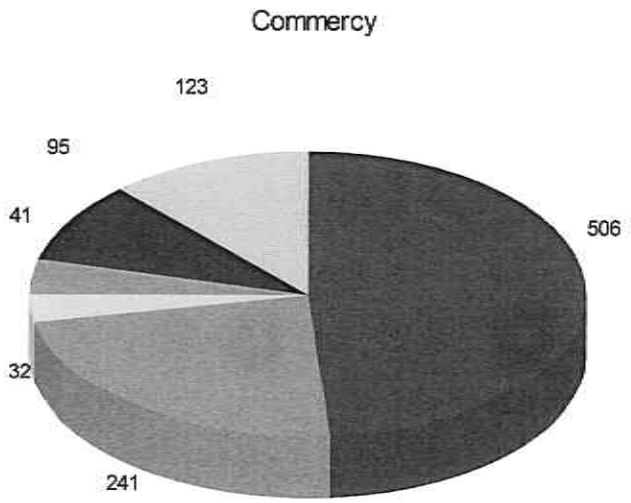

DAF, le 15/02/2016

MASSE SALARIALE VILLE DE COMMERCY SIMULATION 2016

DEPENSES

	BG 2015	réalisé 2015	dépenses prévues BP 2016	évol° BG 2015 / BP 2016	évol° réalisé 2015 / BP 2016
personnel affecté par le GFP de rattachement	71 500	71 422	**79 146**	10,69%	10,81%
personnel extérieur (CdG, vétérance, màd dt CCAS)	9 500	9 378	**10 000**	5,26%	6,63%
cotisations versées au FNAL	10 426	10 127	**10 500**	0,71%	3,68%
cotisation CNFPT et CdG	50 932	49 497	**48 000**	-5,76%	-3,03%
autres impôts, taxes et versemts assimilés / rémun.					
titulaires rémunération principale	1 631 458	1 641 194	**1 731 450**	6,13%	5,50%
titulaires NBI, SFT et indemnités de résidence	41 000	40 329	**43 036**	4,97%	6,71%
titulaires autres indemnités (primes)	212 237	174 500	**174 631**	-17,72%	0,07%
non titulaires rémunérations (dt primes)	354 348	340 034	**299 018**	-15,61%	-12,06%
emplois d'avenir	39 389	38 777	**23 200**	-41,10%	-40,17%
emplois d'insertion	62 134	61 135	**79 900**	28,59%	30,69%
rémunérations des apprentis	32 004	29 562	**25 000**	-21,88%	-15,43%
cotisations à l'URSSAF	407 475	398 434	**400 000**	-1,83%	0,39%
cotisations aux caisses de retraite	478 703	464 403	**480 000**	0,27%	3,36%
cotisations aux ASSEDIC	27 097	27 234	**28 000**	3,33%	2,81%
cotisations pour assurance du personnel	89 025	89 025	**100 795**	13,22%	13,22%
versement au FNC du supplément familial	2 331	2 331	**2 500**	7,25%	7,25%
cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 007	964	**1 000**	-0,66%	3,77%
cotisat° autres organismes sociaux (GUSO)	1 650	1 500	**1 500**	-9,09%	-0,03%
prestations familiales directes (aides familles)	3 000	3 026	**4 200**	40,00%	38,79%
chèques déjeuner	64 300	64 490	**65 000**	1,09%	0,79%
allocations de chômage versées directement	11 731	11 731	**6 800**	-42,03%	-42,03%
médecine du travail, pharmacie	6 500	3 240	**4 000**	-38,46%	23,44%
charges soc div.	300			-100,00%	
TOTAL	**3 608 047**	**3 532 334**	**3 617 676**	**0,27%**	**2,42%**

RECETTES

	compensat° prévues BP 2015	réalisé 2015	compensat° prévues BP 2016	évol° BP 2015 / BP 2016	évol° réalisé 2015 / BP 2016
Codecom	20 000	27 619	**30 000**	50,00%	8,62%
màd budgets annexes + CCAS	14 800	18 028	**18 000**	21,62%	-0,16%
décharges syndicales (CdG)	43 000	49 253	**49 000**	13,95%	-0,51%
FIPHFP					
Etat (rythmes scolaires)	42 000	42 300	**41 670**	-0,79%	-1,49%
FC SFT, congé paternité (CDC)		991			-100,00%
Etat (serv mini)		100	**100**		0,00%
Etat emplois d'avenir	26 235	26 235	**15 400**	-41,30%	-41,30%
Etat et Conseil Départ contrats aidés	54 176	44 547	**53 505**	-1,24%	20,11%
Conseil régional		1 500			-100,00%
CPAM (et MGEN)	15 000	2 638	**2 000**	-86,67%	-24,20%
Gras Savoye	80 000	65 372	**65 000**	-18,75%	-0,57%
atténuation chèques déjeuner	32 200	31 966	**32 000**	-0,62%	0,11%
SDIS	200	338	**250**	25,00%	-26,11%
divers (pôle emploi + usager)					
TOTAL	**327 611**	**310 888**	**306 925**	**-6,31%**	**-1,27%**

CHARGE RESIDUELLE

réalisé 2015	*prévision 2016*	*évolut° réalisé 15 / BP16*
3 221 447	*3 310 751*	*2,77%*

FRAIS DE PERSONNEL : EVOLUTION

En 2014, les dépenses de personnel de la Ville sont inférieures d'environ 12 % aux dépenses pratiquées dans la strate.

Formule : (c/012 - (6419+6459)) / population totale

pour les données 2002 - 2014, source : site Ministère de l'Economie / Ministère du Budget

EVOLUTION DU RATIO CHARGES DE PERSONNEL (en € par habitant)

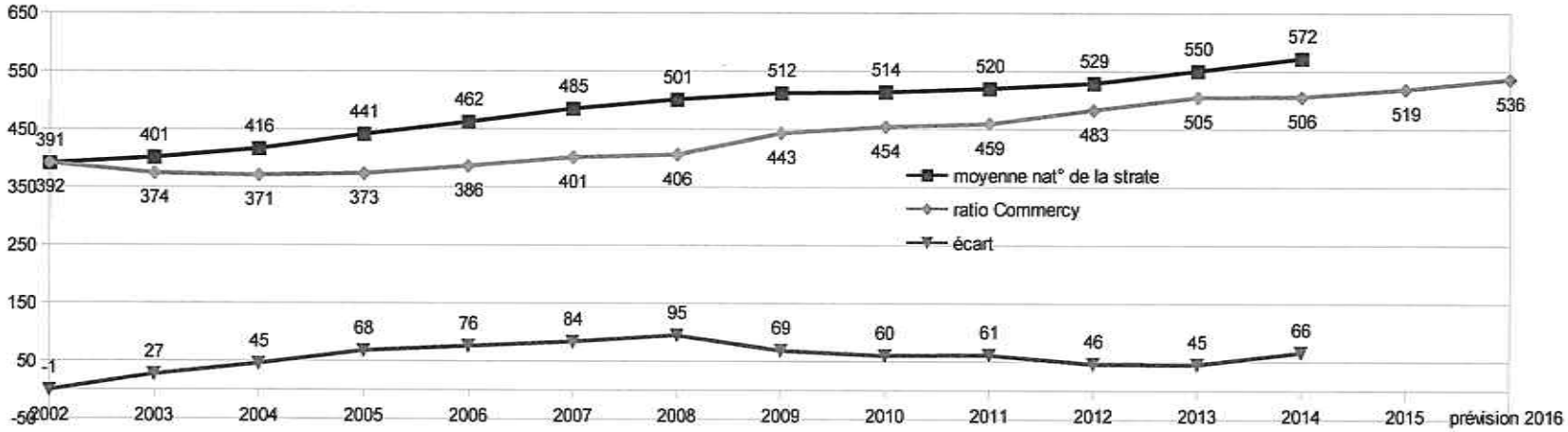

Pour mémoire, à partir de 2009, les chiffres sont affectés par la baisse de la population totale (nouveaux recensements)
La moyenne de la strate correspond à la moyenne relevée dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants, appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes)

Très signalé : <u>une partie</u> des recettes de personnel entre dans le calcul du ratio (Gras Savoye, CPAM, atténuation chèques déjeuners + décharges syndicales <u>à partir de 2014</u> pour Commercy).
Le changement d'imputation des décharges syndicales en 2014 permet de contenir le ratio au niveau de 2013. Entre 2013 et 2014, le ratio de la strate a quant à lui progressé de 4 %. Le ratio communal progresse en 2015 (+2.5 %), moins du fait de l'augmentation des dépenses, que par la baisse des atténuations de charges (moins de remboursements pour maladie) et par la baisse de la population.
Mais d'autres recettes peuvent être mises en évidence, en complément des atténuations de charges. Leur évolution est retracée ci-dessous, en parallèle à l'évolution des dépenses brutes de personnel :

EVOLUTION DE L'ENSEMBLE DES PRODUITS ET CHARGES DE PERSONNEL (données brutes en €)

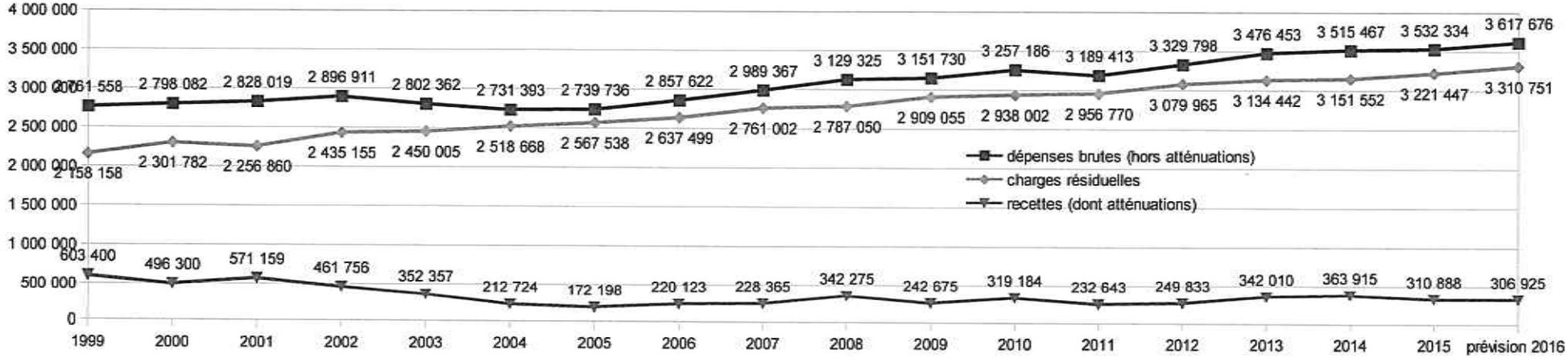

DAF - 03/03/2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

EVOLUTION DES RECETTES (y compris les opérations d'ordre, en € par habitant)

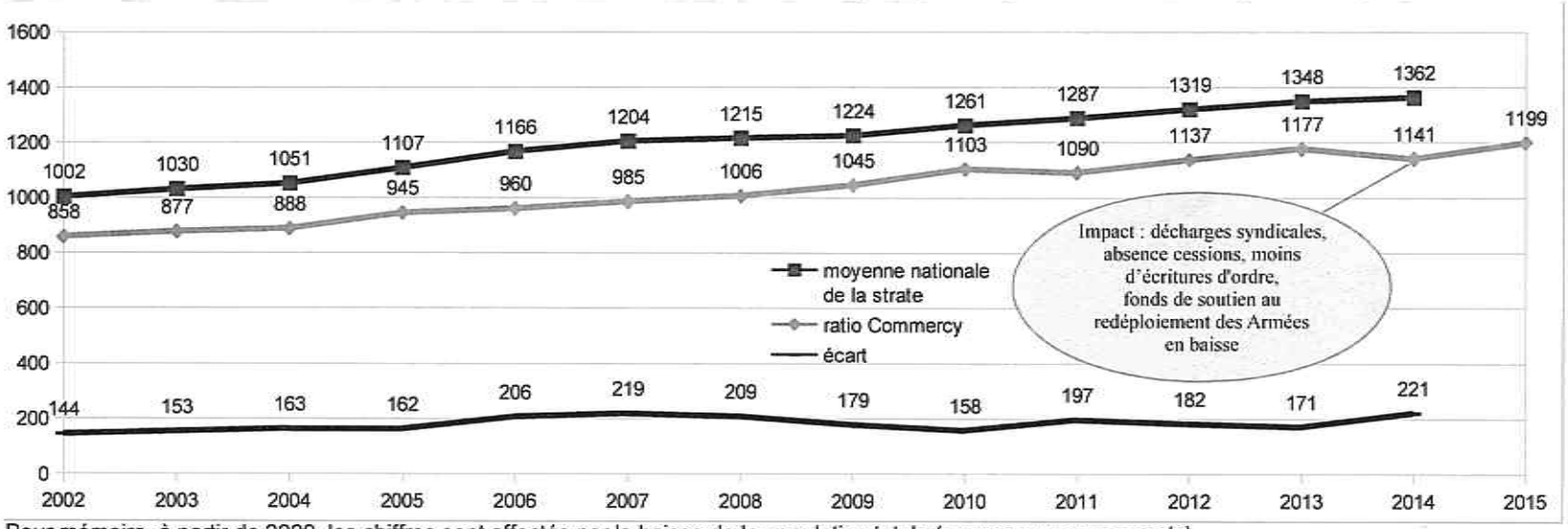

En 2014, les recettes de fonctionnement de la Ville sont inférieures d'environ 16 % aux recettes pratiquées dans la strate.

Formule : (RF - 013 - 014) / population totale

pour les données 2002 - 2014, source : site Ministère de l'Economie / Ministère du Budget

Pour mémoire, à partir de 2009, les chiffres sont affectés par la baisse de la population totale (nouveaux recensements).
La moyenne de la strate correspond à la moyenne relevée dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants, appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes).

REPARTITION 2014 DES PRODUITS (en € par habitant)

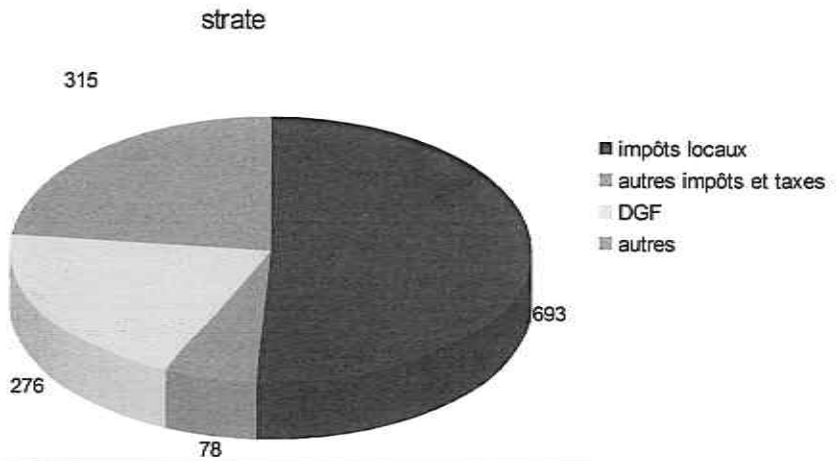

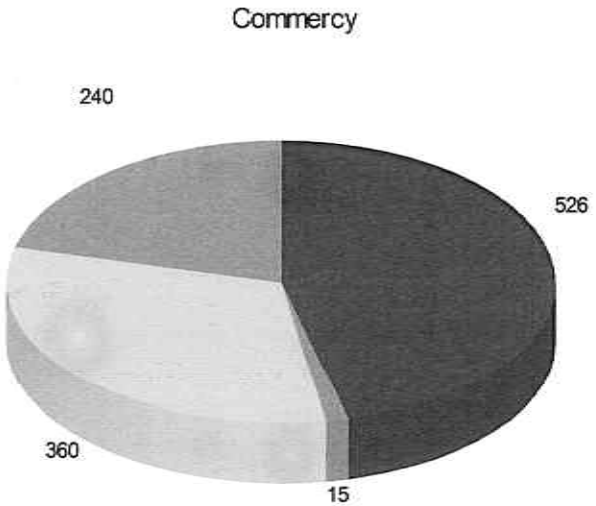

DAF, le 15/02/2016

IMPOTS

EVOLUTION PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX (en € par habitant)

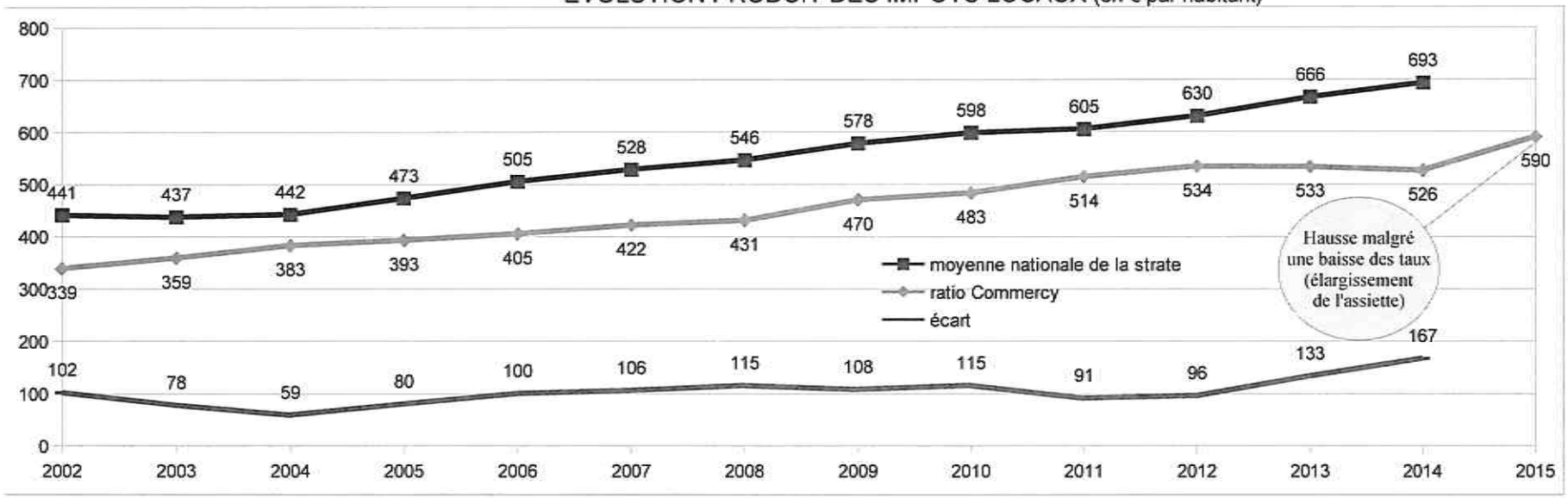

En 2014, les recettes générées par les impôts locaux à Commercy sont inférieures d'environ 24 % au produit de la strate.

Pour rappel : en 2011, transfert de la TASCOM des dotations vers les impôts.

Formule : (c/731 - c/739) / pop totale

pour les données 2002 - 2014, source : site Ministère de l'Economie / Ministère du Budget

Pour mémoire, à partir de 2009, les chiffres sont affectés par la baisse de la population totale (nouveaux recensements).
La moyenne de la strate correspond à la moyenne relevée dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants, appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes).

EVOLUTION PRODUIT DES AUTRES IMPOTS ET TAXES (en € par habitant)

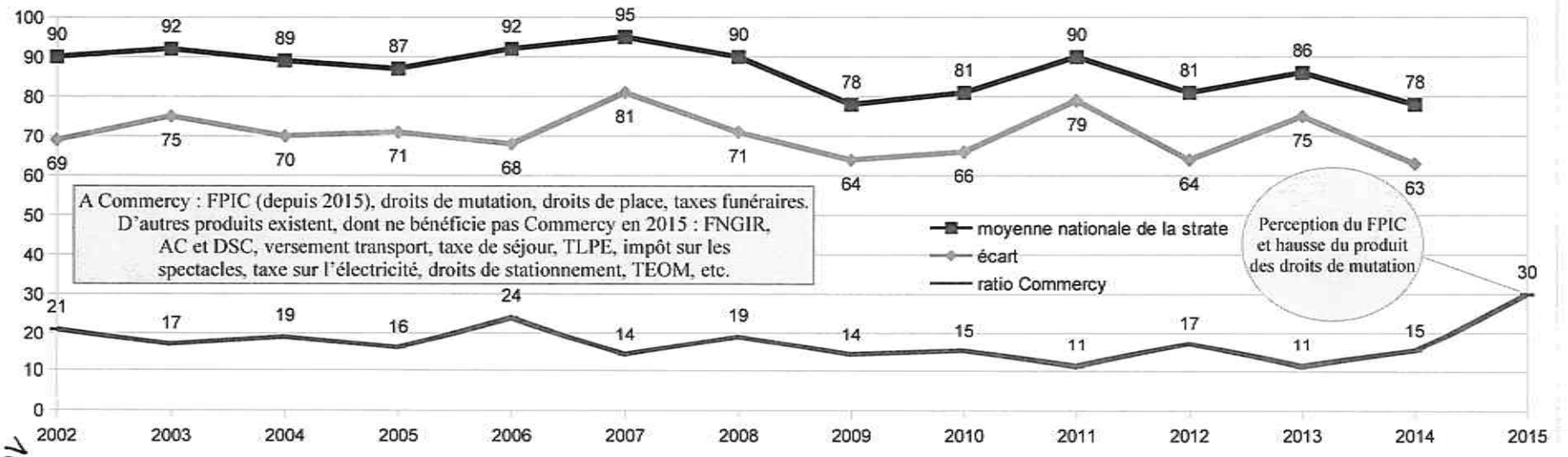

En 2014, les recettes générées par les autres impôts et taxes à Commercy sont inférieures d'environ 81 % au produit moyen de la strate.

Formule : (c/73 - 731) / pop totale

pour les données 2002 - 2014, source : site Ministère de l'Economie / Ministère du Budget

DAF, le 15/02/2016

IMPOTS

COMPARAISON PAR TAXE

comparaison des taux communaux d'imposition 2014

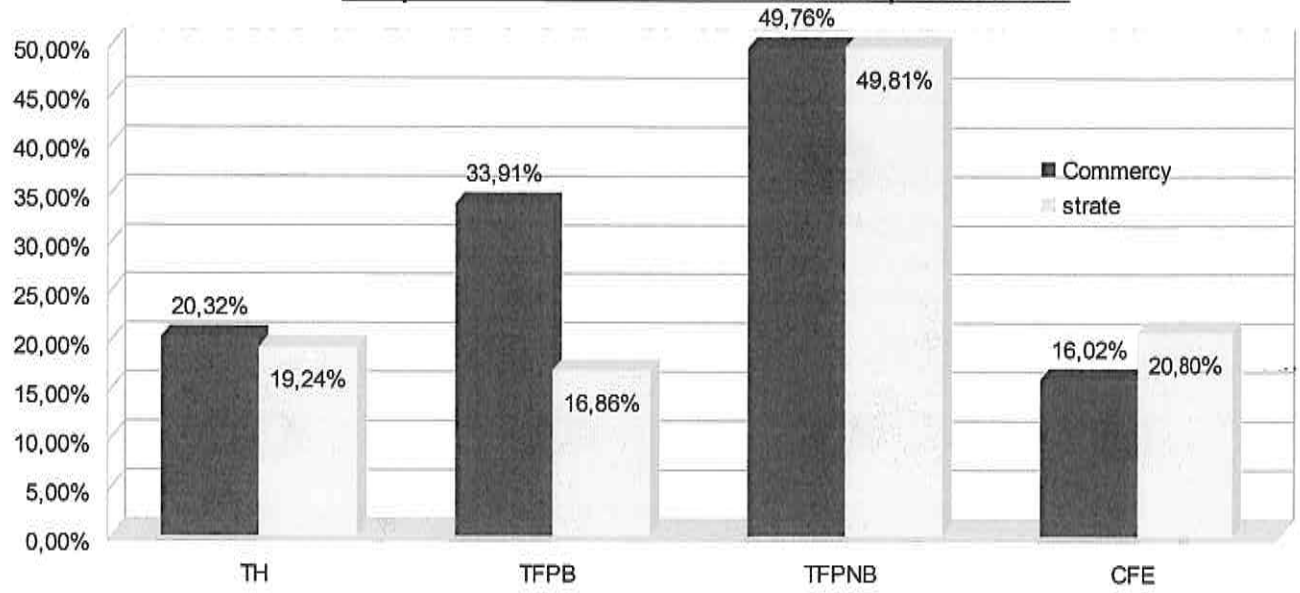

En 2015 à Commercy : TH = 19,30 % TFPB = 32,21 % TFPNB = 47,27 % CFE = 15,22 %

comparaison du produit des contributions directes en € par habitant en 2014

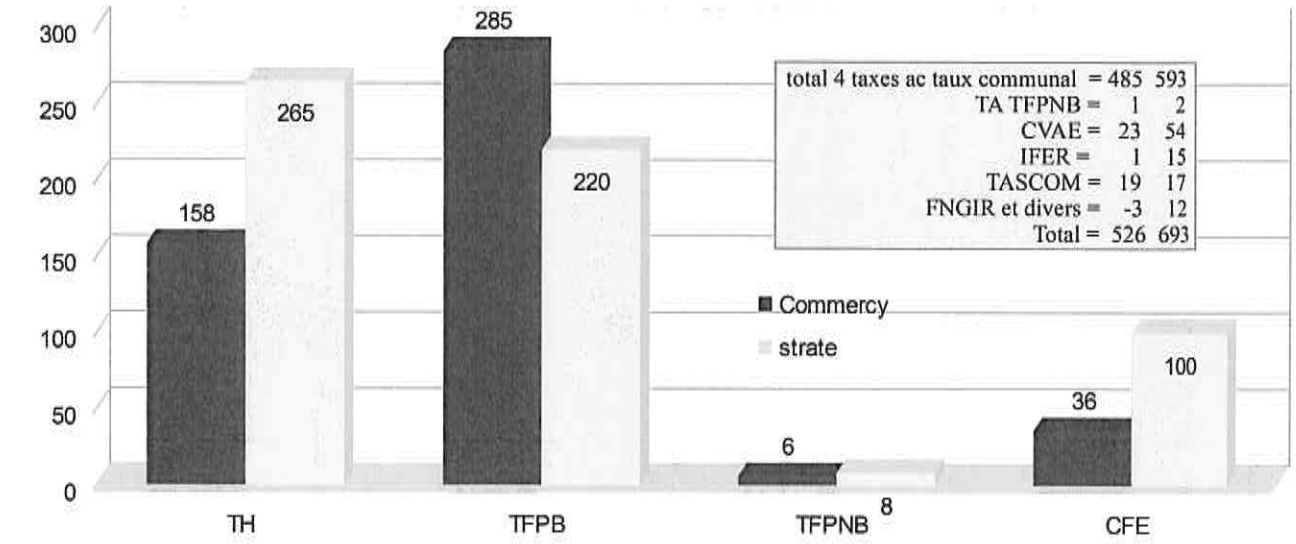

En 2015 à Commercy : TH = 160 TFPB = 341 TFPNB = 5 CFE = 36

délibérations fiscales

La commune se situe en 2015 en Zone de Revitalisation rurale (ZRR) (et en Zone de Restructuration Défense (ZRD) de 2012 à 2014)

abattements sur les bases de TH	qualité	taux	à Commercy
pour charges de famille (2 premières personnes à charge)	obligatoire	10 à 20 %	10%
pour charges de famille (à partir de la 3e personne)	obligatoire	15 à 25 %	15%
général à la base	facultatif	1 à 15 %	**15%**
spécial à la base personnes de condition modeste	facultatif	1 à 15 %	**15%**
spécial à la base personnes handicapées ou invalides	facultatif	10%	

exonérations / dégrèvements	taxe concernée
exonération des meublés de tourisme en ZRR (gîtes, meublés, chambres d'hôtes)	TH
exonération ZRD (5 ans pour les entreprises bénéficiaires à partir de 2012, 13 ou 14)	TFPB
dégrèvement jeunes agriculteurs (5 ans)	TFPNB
exonération créations d'entreprises 100 % (2 ans)	CFE CVAE
création ou reprise d'entreprises industrielles en difficulté 100 % (2 ans)	CFE CVAE
exonération cinémas 100 % (< 450 000 entrées)	CFE CVAE
création, extension, reprise, reconversion d'établissements industriels 100 % (4 ans)	CFE CVAE
exonération ZRD (5 ans pour les entreprises bénéficiaires à partir de 2012, 13 ou 14)	CFE CVAE

Signalé : taxe sur les friches commerciales (TFPB) votée le 21/09/2015.

DAF, le 15/02/2016

IMPOTS LOCAUX 2016 : hypothèse taux TFPB - 2 %

2014	taux 2014	bases 2014 notifiées	produit 2014 (c/73(9)1)	compensat° 2014 (c/7483)	produit + compens° 2014
TH	20,32%	5 108 078	1 037 961	112 397	1 150 358
TFB	33,91%	5 524 636	1 873 404	19 129	1 892 533
TFNB	49,76%	74 341	36 992	6 805	43 797
TA TFNB	43,61%	8 458	3 689		3 689
CFE	16,02%	1 494 737	239 456	786	240 242
CVAE	pas de vote / la commune		153 162	163	153 325
IFER			8 741		8 741
TASCOM			124 232		124 232
dotat° unique TP				32 096	32 096
rôles supp			12 596		12 596
FDPTP				1 190	1 190
péréquation	prélèvement FNGIR		-31 336		-31 336
dégrèv contribut°	TFNB jeune agri + BMCFE		-5 079		-5 079
TOTAL		12 210 250	3 453 818	172 566	3 626 384

rappel : pouvoir de vote sur les seuls taux de TH, TFB, TFNB et CFE

dont 4 761 € de prolongation d'exonération de CFE décidée par l'Etat.

conséquence d'un recalcul de surface pour l'une des entreprises dominantes.

prolongation par l'Etat d'une exonération de TH pour les bas revenus.

2015	taux 2015	bases 2015 notifiées	produit 2015 (c/73(9)1)	compensat° 2015 (c/7483)	produit + compens° 2015
TH	19,30%	5 408 900	1 043 917	128 274	1 172 191
TFB	32,21%	6 908 430	2 225 205	11 711	2 236 916
TFNB	47,27%	74 990	35 448	6 188	41 636
TA TFNB	43,61%	8 395	3 661		3 661
CFE	15,22%	1 548 802	235 728	346	236 074
CVAE	pas de vote / la commune		179 671		179 671
IFER			9 881		9 881
TASCOM			121 537		121 537
DU TP				21 205	21 205
rôles supp			19 899		19 899
FDPTP				1 374	1 374
péréquat°	prélèvement FNGIR		-31 336		-31 336
dégrèv	TFNB jeune agri		-305		-305
TOTAL		13 949 517	3 843 306	169 098	4 012 404
	évolution 2014/2015 en valeur		389 488	-3 468	386 019

évolution 14-15

taux	base	produit
-5,0%	5,9%	0,6%
-5,0%	25,0%	18,8%
-5,0%	0,9%	-4,2%
0,0%	-0,7%	-0,8%
-5,0%	3,6%	-1,6%
		17,3%
		13,0%
		-2,2%
		58,0%
		0,0%
		-94,0%
	14,2%	11,3%

Très signalé : en 2015, hausse des bases de TFB suite à l'évaluation de nouvelles surfaces achevées en n-1.

évolution nominale des bases (2011 = base 100)	bases 2012	bases 2013	bases 2014	bases 2015	moyenne géométrique %
TH	103,10	105,90	103,22	109,30	2,25
TFB	103,33	102,82	104,87	131,14	7,01
TFNB	101,58	103,29	104,22	105,13	1,26
CFE	98,52	88,18	86,64	89,78	-2,66

L'augmentation nominale des bases correspond à l'évolution physique des bases, corrigée du coefficient de majoration forfaitaire. La valeur locative est revalorisée chaque année par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire (CMF), décidé lors de l'adoption de la loi de Finances. Voici pour rappel les coefficients des dernières années.

CMF	2012	2013	2014	2015	moyenne géométrique %
évolution en %	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	
2011 base 100	101,80	103,63	104,57	105,51	1,35

PREVISION ANNEE 2016 *(données non notifiées)*

taxes	taux 2016	bases 2016 prévision (CFE notifiée)	produit 2016 (c/73(9)1)	compensat° 2016 (c/7483)	produit + compens° 2016
TH	19,30%	5 403 491	1 042 874	108 000	1 150 874
TFB	31,57%	7 023 110	2 217 196	7 000	2 224 196
TFNB	47,27%	75 672	35 770	5 000	40 770
TA TFNB	43,61%	8 395	3 661		3 661
CFE	15,22%	1 529 088	232 727	100	232 827
CVAE	pas de vote / la commune		166 500		166 500
IFER			10 000		10 000
TASCOM			122 800		122 800
DU TP				10 000	10 000
péréquat°	prélèvement FNGIR		-31 336		-31 336
TOTAL		14 039 756	3 800 192	130 100	3 930 292
	évolution 2015/2016 en valeur		-43 114	-38 998	-82 111

évolution 15-16

taux	base	produit
0,0%	-0,1%	-0,1%
-2,0%	1,7%	-0,4%
0,0%	0,9%	0,9%
0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	-1,3%	-1,3%
		-7,3%
		1,2%
		1,0%
		0,0%
	0,6%	-1,1%

En 2016, revalorisation forfaitaire nationale de 1,0 % des valeurs locatives cadastrales et vigilante attent° de la Commission des Impôts. Hypothèse de travail pour bases 2016 par rapport à 2015 : 1.90 - 2 (« demi-part veufs ») = **-0,1 %** pour **TH**, 6.66 - 5 (correct° variat° n-1) = **+1.66 %** pour **TFB**, **+0.91 %** pour **TFNB.**

18

DAF - le 04/03/2016

AUTRES IMPOTS ET TAXES

L'instruction comptable prévoit de nombreuses taxes (hors impôts locaux), dont seulement certaines existent à Commercy :

imputat° prévues dans la nomenclature (recettes de F)	produit 2014	produit 2015	moyenne 09-15	estimation 2016
attribution de compensation				
dotation de solidarité communautaire				
FNGIR *(Commercy est « bénéficiaire » de la réforme de l'impôt économique : elle verse un montant au FNGIR)*				
FSRIF *(réservé aux communes d'Ile-de-France)*				
FPIC *(cf. ci-dessous)*		75 192,00	10 741,71	67 000,00
autres reversements de fiscalité				
TEOM *(redevance incitative sur l'enlèvement des ordures ménagères portée par la Communauté de Communes, pas de taxe)*				
taxe de balayage				
taxes funéraires *(taxe d'inhumation)*	2 700,00	2 850,00	964,29	2 700,00
taxe sur les passagers				
droits de place *(marchés, foires, etc.)*	29 639,10	30 694,40	29 302,03	28 600,00
droits de stationnement				
autres taxes				
taxe nat sur les véhicules de transport de marchandises				
versement de transport *(dans les communes de plus de 10 000 habitants)*				
taxe sur les pylônes électriques				
taxe sur les déchets stockés				
taxe sur les eaux pluviales *(supprimée en 2016)*				
taxe gest° milieux aquatiques et prévent° inondat°				
taxe sur la consommation finale d'électricité *(sans objet à Commercy, comme dans 13 autres communes du département)*				
redevance des mines				
surtaxe sur les eaux minérales				
taxe sur l'énergie hydraulique				
taxes de séjour				
impôt sur les spectacles				
prélèvement sur les produits des jeux				
taxe sur les remontées mécaniques				
taxe locale sur la publicité extérieure				
taxe add aux droits de mutat° ou à la taxe de pub foncière	66 503,72	88 277,23	63 797,74	65 000,00
autres taxes diverses *(remb Vignot taxe ouvr hydraul + dv dégrèvemts)*			2 889,22	
total	**98 842,82**	**197 013,63**	**107 694,99**	**163 300,00**

Concernant le Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC), l'ensemble intercommunal (c'est-à-dire le territoire) est jusqu'à présent bénéficiaire de produits. Par délibérations votées à l'unanimité par le Conseil communautaire, les montants 2012, 2013 et 2014 n'ont pas été attribués selon la répartition de droit commun, mais au bénéfice de l'unique EPCI (Communauté de Communes du Pays de Commercy).

En 2015, la répartition de droit commun a prévalu (une part CC et une part pour chaque commune).

FPIC	2012	2013	2014	2015
montants prévus au bénéfice du territoire	67 721	154 050	235 978	321 730
-montant prévu pour la C. de Communes (droit commun)	17 505	55 206	84 580	135 746
-montant prévu pour les communes (droit commun)	50 216	98 844	151 398	185 984
dont pour Commercy	*19 712*	*39 353*	*61 005*	*75 192*
montant attribué aux communes	0	0	0	185 984
montant attribué à la Communauté de Communes	67 721	154 050	235 978	135 746

Une évolution du potentiel fiscal et du potentiel financier est à attendre en 2016. Ces éléments pourraient modifier les montants perçus (à la baisse), en dépit de la montée en puissance du dispositif. L'ensemble intercommunal devrait continuer d'être attributaire du FPIC (dans le cas contraire, une garantie de dégressivité s'applique ; le territoire bénéficie en année n+1 de 90 % du montant perçu durant l'année n). Le cas échéant, l'ensemble intercommunal pourrait concomitamment devenir l'un des contributeurs du dispositif. Pour rappel, les montants perçus au titre du FPIC ne sont pas prélevés sur les Commerciens, mais viennent de la solidarité nationale.

DAF, le 26/02/2016

RICHESSE FISCALE

EVOLUTION DES INDICATEURS

Ces indicateurs entrent dans le calcul des dotations versées à la commune.
Ils ont pour base les éléments fiscaux de l'année n-1.

potentiel fiscal (PF) = la somme que produiraient les 4 taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases brutes communales n-1 le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. (on notera $\overline{PF}$ le potentiel fiscal moyen). Sont inclus des produits de la commune et de l'EPCI : impôts économiques (pour lesquels les collectivités ne disposent pas de pouvoir de taux), TA TFPNB. Sont déduits les montants reversés au titre du FNGIR.

potentiel financier (PFi) = c'est le potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente (sauf CPS et compensation de baisses de DCTP). (On notera $\overline{PFi}$ le potentiel financier moyen de la strate).

effort fiscal (EF) = rapport entre le produit des 3 taxes « ménages » pour la commune et l'EPCI + TEOM REOM + exonérations et le potentiel fiscal « 3 taxes ». Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune.
(On notera $\overline{EF}$ l'effort fiscal moyen de la strate)

Pour mémoire, d'importantes modifications sont intervenues dans les modes de calcul de ces indicateurs ces dernières années, suite à la réforme de l'impôt économique.

source : fiches DGF	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PF Commercy	3 465 591	3 621 540	3 675 789	3 453 286	3 579 871	3 560 832	3 516 739
PF / pop DGF	503,65	532,81	543,51	513,96	537,84	538,22	536,58
				$\overline{PF}$ / pop DGF	872,73	890,04	889,36
				PF / $\overline{PF}$	**0,62**	**0,60**	**0,60**
PFi Commercy	4 753 144	4 871 037	4 907 444	4 681 430	4 803 473	4 777 938	4 672 777
PFi / pop DGF	690,76	716,65	725,63	696,75	721,68	722,18	712,97
$\overline{PFi}$ / pop DGF	901,36	937,19	948,32	999,61	1 021,12	1 036,90	1 027,20
PFi / $\overline{PFi}$	**0,77**	**0,76**	**0,77**	**0,70**	**0,71**	**0,70**	**0,69**
EF Commercy	1,71	1,75	1,75	1,68	1,72	1,72	1,96
$\overline{EF}$	1,19	1,18	1,18	1,08	1,13	1,13	1,13

A Commercy, les bases brutes sont faibles ; cette fragilité est compensée partiellement par des dotations de l'Etat.
L'EF croît du fait de la mise en place de la redevance ordures ménagères, perçue par la Codecom.

source : fiches DSUCS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
population DGF	**6 881**	**6 797**	**6 763**	**6 719**	**6 656**	**6 616**	**6 554**
revenus / moyenne str	**0,73**	**0,71**	**0,72**	**0,71**	**0,70**	**0,68**	**0,69**
% logements sociaux	33,00%	34,80%	35,20%	36,70%	36,80%	36,60%	37,22%

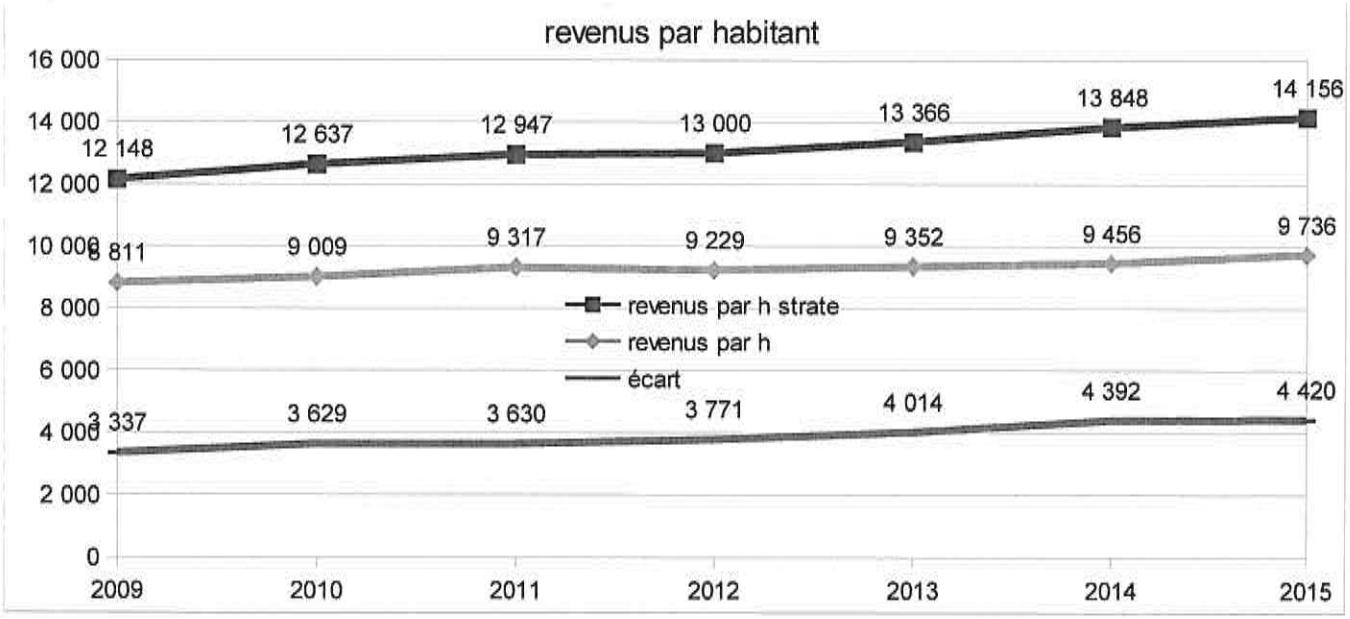

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION COMMERCY (en € par habitant)

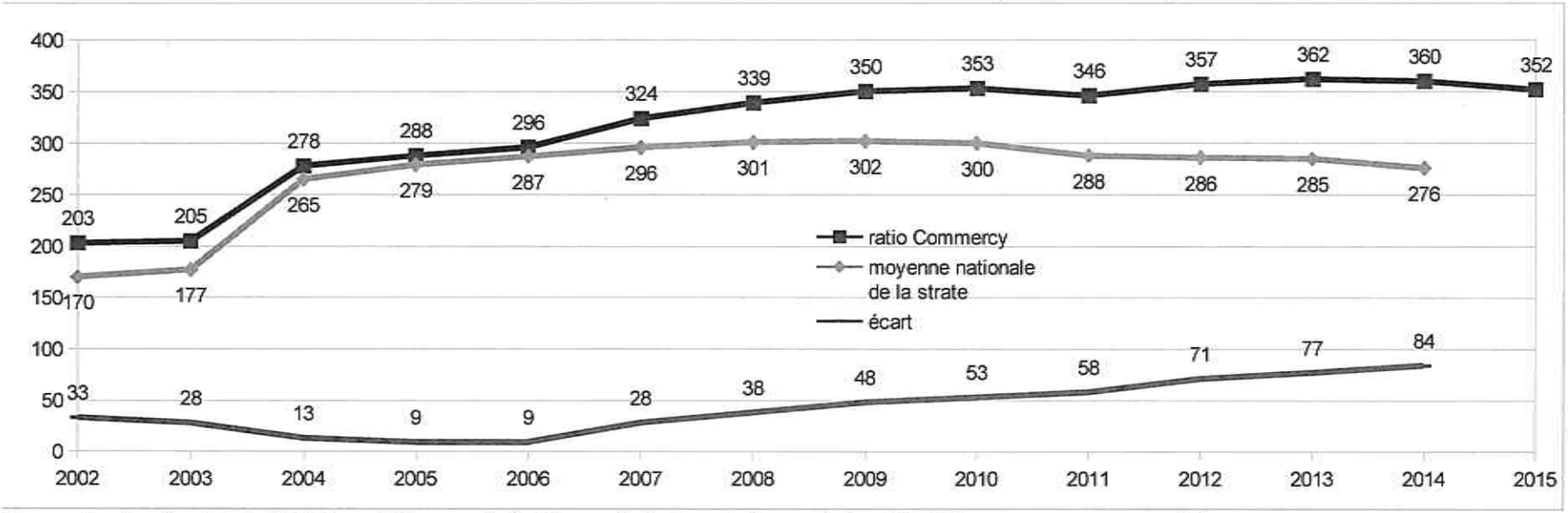

En 2014, les recettes DGF à Commercy sont supérieures d'environ 30 % aux recettes DGF de la strate.

Formule : c/741 / population totale

pour les données 2002 - 2014, source : site Ministère de l'Economie / Ministère du Budget

Pour mémoire, à partir de 2009, les chiffres sont affectés par la baisse de la population totale (nouveaux recensements).
La moyenne de la strate correspond à la moyenne relevée dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants, appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes).

REPARTITION 2015 DE LA DGF A COMMERCY
(en € par habitant)

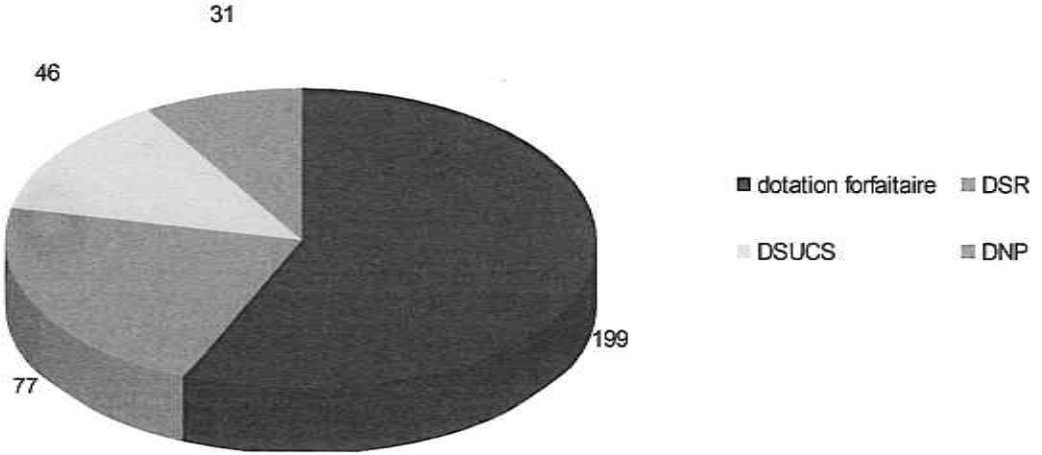

21

DAF, le 16/02/2016

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	2009	2010	évol° 09/10	2011	évol° 10/11	2012	évol° 11/12	2013	évol° 12/13	2014	évol° 13/14	2015	évol° 14/15	estimation 2016	évol° 15/16	en valeur
dotation forfaitaire	1 629 613	1 612 912	-1,02%	1 523 752	-5,53%	1 515 245	-0,56%	1 503 809	-0,75%	1 439 870	-4,25%	1 297 281	-9,90%	1 152 681	-11,15%	-144 600
dotation de base	634 822	628 996	-0,92%	625 485	-0,56%	620 943	-0,73%	614 447	-1,05%	610 325	-0,67%					
dotation superficie	11 349	11 400	0,45%	11 400	0,00%	11 400	0,00%	11 400	0,00%	11 400	0,00%					
complément de garantie	603 326	591 259	-2,00%	591 259	0,00%	591 259	0,00%	591 259	0,00%	591 259	0,00%	1 440 200	-3,78%	1 297 281	-9,92%	-142 919
comp. part salaires TP (CPS TP)	357 840	358 914	0,30%	273 265	-23,86%	269 300	-1,45%	264 360	-1,83%	261 489	-1,09%					
comp. baisses de DCTP	22 276	22 343	0,30%	22 343	0,00%	22 343	0,00%	22 343	0,00%	22 343	0,00%					
variation de population (correctif)												-5 713		-4 600	19,48%	1 113
contrib. au redressemt des finances pub.										-56 946		-137 206	-89,97%	-140 000	-2,04%	-2 794
dotation de solidarité rurale	320 176	336 457	5,09%	354 617	5,40%	393 916	11,08%	416 836	5,82%	439 424	5,42%	499 384	13,65%	331 547	-33,61%	-167 838
fraction bourg-centre	252 991	270 047	6,74%	277 606	2,80%	303 865	9,46%	315 803	3,93%	332 849	5,40%	368 385	10,68%	331 547	-10,00%	-36 839
fraction péréquation	67 185	66 410	-1,15%	67 353	1,42%	70 892	5,25%	71 845	1,34%	72 535	0,96%	77 572	6,94%	0	-100,00%	-77 572
3e fraction ("cible")				9 658		19 159	98,37%	29 188	52,35%	34 040	16,62%	53 427	56,95%	0	-100,00%	-53 427
dotation de solidarité urbaine	297 458	297 458	0,00%	297 458	0,00%	297 458	0,00%	297 458	0,00%	297 458	0,00%	297 458	0,00%	267 712	-10,00%	-29 746
dotation nationale de péréquation	142 945	143 162	0,15%	150 751	5,30%	171 942	14,06%	174 856	1,69%	188 811	7,98%	199 960	5,90%	146 312	-26,83%	-53 648
TOTAL DGF	**2 390 192**	**2 389 989**	-0,01%	**2 326 578**	-2,65%	**2 378 561**	2,23%	**2 392 959**	0,61%	**2 365 563**	-1,14%	**2 294 083**	-3,02%	**1 898 252**	-17,25%	-395 831

En 2016, la dotation forfaitaire a pour base :

le montant perçu en 2015 (y compris la contribution 2015 au redressement des finances publiques),
corrigé de la baisse 2016 de la population (en fonction d'un coefficient logarithmique).
Un écrêtement est également prévu (dans la limite de 3%), sous condition de potentiel fiscal (ne devrait pas concerner Commercy).
Est soustraite la contribution 2016 au redressement des finances publiques (environ 1,84 % des recettes réelles de fonctionnement 2014, minorées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles et du montant des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre de mutualisation de services entre communes et EPCI.

Pour l'heure, aucune dotation n'a été notifiée. Le produit fiscal a crû entre 2014 et 2015 de 389 500 €, en même temps qu'une baisse de la fiscalité était mise en œuvre (Ville + Communauté de C). Ces deux éléments devraient avoir pour conséquence une baisse sensible des dotations de péréquation de la commune.

La réunion du Comité des Finances locales (CFL) le 23 février 2016 a permis la validation des montants prévus dans la loi de Finances en matière de DSR, DSU et DNP. Ces dotations croissent respectivement de 117, 180 et 0 M€ (+10.4 %, +10.4 % et +0 %). Sur chaque part composant ces dotations de péréquation verticale, le CFL a procédé à la répartition des hausses (ex pour la DSR : 30 % de la hausse vers la fraction bourg-centre, 30 % vers la fraction péréquation et 40 % vers la fraction cible).

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

Attributions de péréquation et de compensation	2009	2010	évol° 09/10	2011	évol° 10/11	2012	évol° 11/12	2013	évol° 12/13	2014	évol° 13/14	2015	évol° 14/15	estimation 2016	évol° 15/16	en valeur
compensation pertes bases taxe professionnel	45 535	30 585	-32,83%		-100,00%											
dotation unique spécifique (TP)						48 732		40 778	-16,32%	32 096	-21,29%	21 205	-33,93%	10 000	-52,84%	-11 205
compens° au titre de la TP puis CET	76 049	67 556	-11,17%	60 490	-10,46%	1 810	-97,01%	1 295	-28,45%	949	-26,72%	346	-63,54%	100	-71,10%	-246
compens° au titre des exo° de taxes foncières	30 370	30 828	1,51%	31 979	3,73%	35 965	12,46%	33 079	-8,02%	25 934	-21,60%	17 899	-30,96%	12 000	-32,96%	-5 899
compens°au titre des exo° de taxe d'habitation	66 836	70 074	4,84%	97 673	39,39%	115 389	18,14%	112 762	-2,28%	112 397	-0,32%	128 274	14,13%	108 000	-15,81%	-20 274
TOTAL ATTRIBUTIONS	**218 790**	**199 043**	-9,03%	**190 142**	-4,47%	**201 896**	6,18%	**187 914**	-6,93%	**171 376**	-8,80%	**167 724**	-2,13%	**130 100**	-22,43%	-37 624

La loi de Finances prévoit que le coût des DGF des nouvelles métropoles du Grand Paris et d'Aix Marseille Provence est financé pour moitié par l'accroissement de la baisse des allocations compensatrices qui servent, à nouveau, de variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

TOTAL GENERAL	**2 608 982**	**2 589 032**	-0,76%	**2 516 720**	-2,79%	**2 580 457**	2,53%	**2 580 873**	0,02%	**2 536 939**	-1,70%	**2 461 807**	-2,96%	**2 028 352**	-17,61%	-433 455

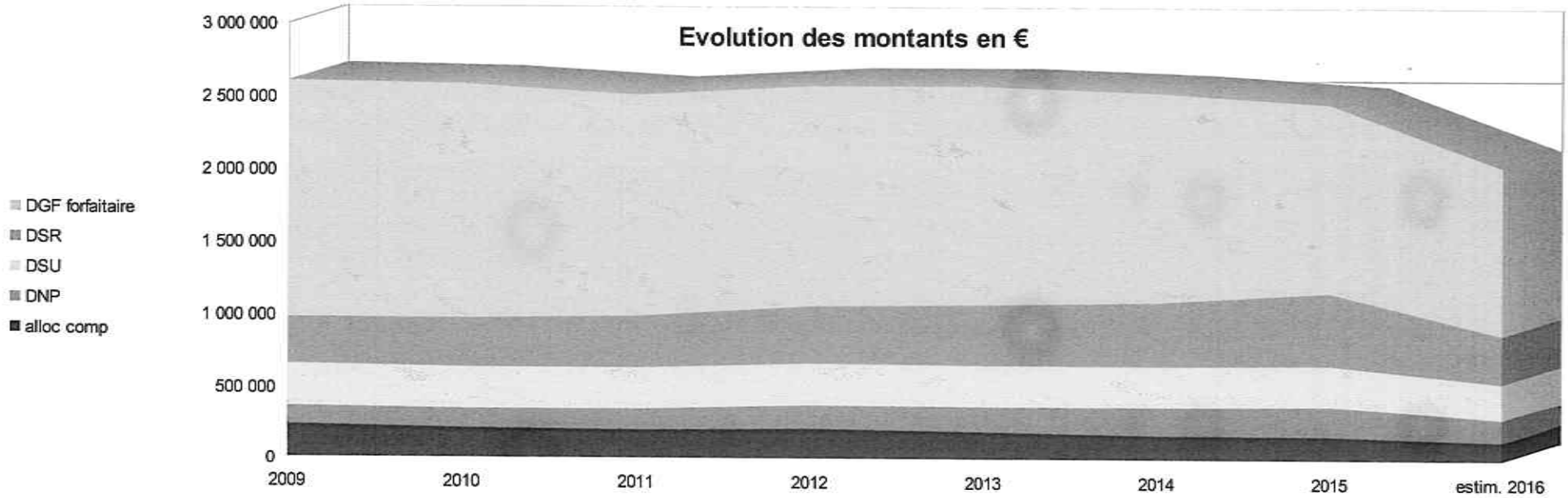

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES ET RECETTES

EVOLUTION COMMERCY (y compris les opérations d'ordre, en € par habitant)

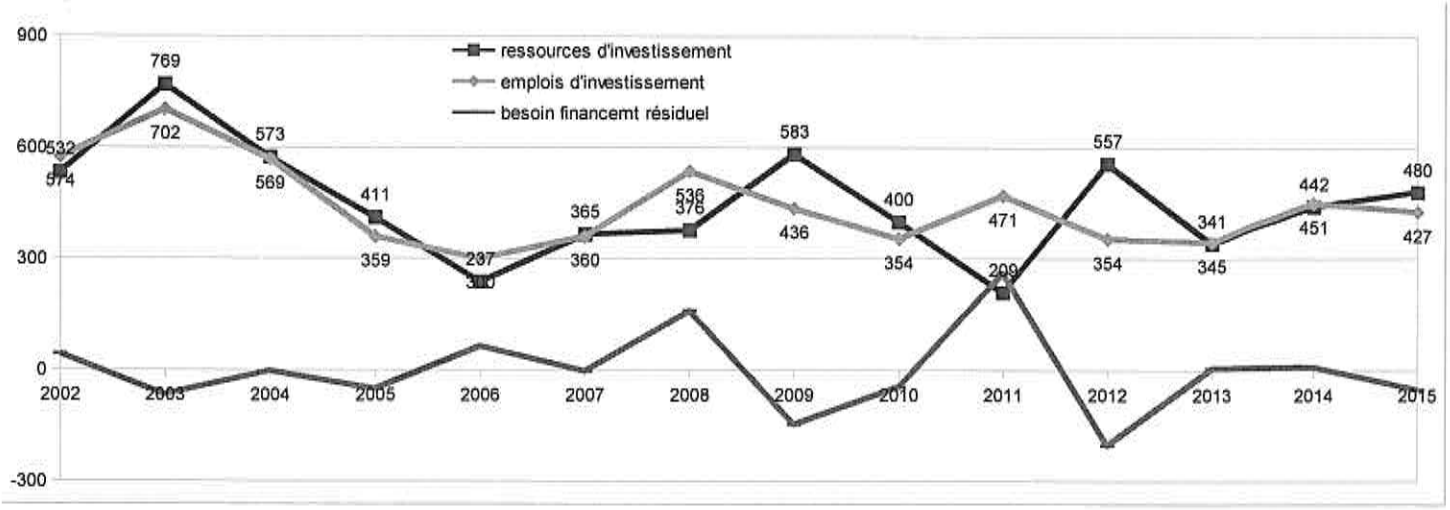

Formule : RI / population totale et DI / population totale

pour les données 2002 - 2014, source : site Ministère de l'Economie / Ministère du Budget

EVOLUTION STRATE (y compris les opérations d'ordre, en € par habitant)

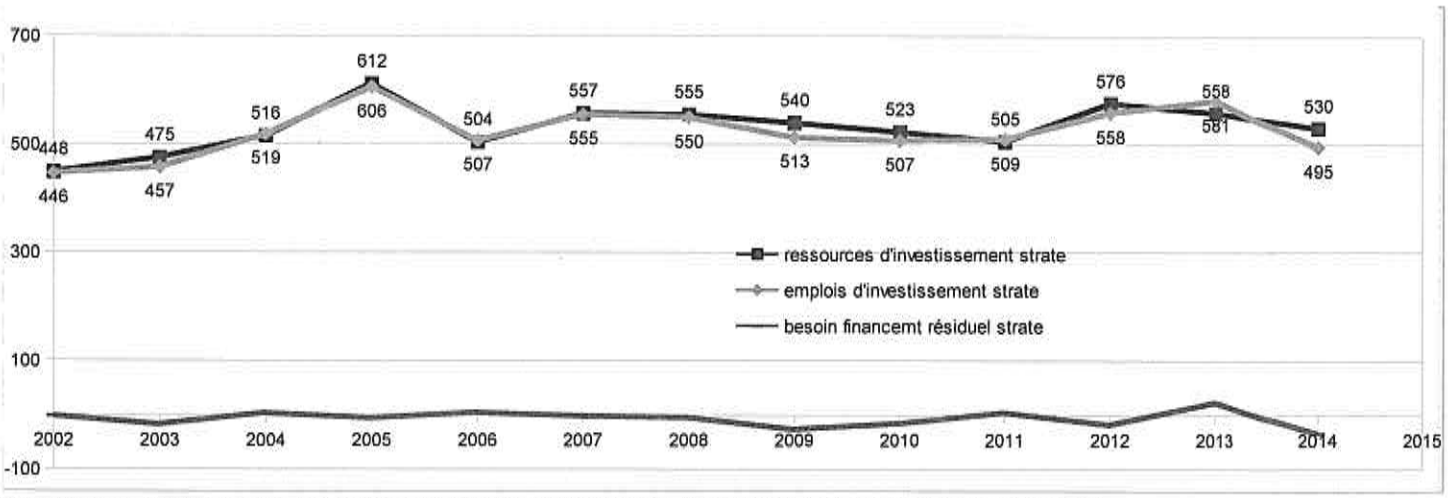

Pour mémoire, à partir de 2009, les chiffres sont affectés par la baisse de la population totale (nouveaux recensements).
La moyenne de la strate correspond à la moyenne relevée dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants, appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes)

REPARTITION 2014 DES EMPLOIS (en € par habitant)

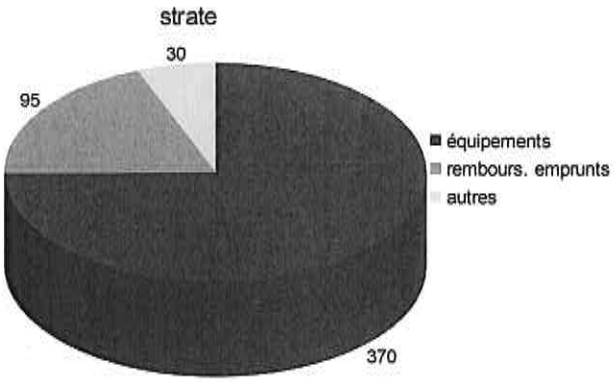

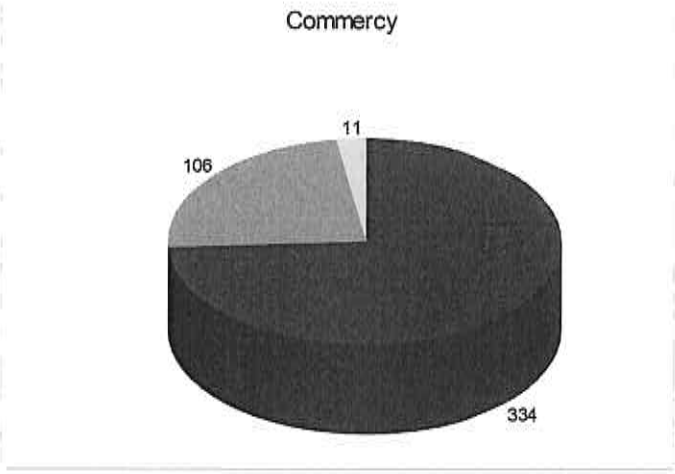

VILLE 2015 - COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCES

BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE 2015

FONCTIONNEMENT	prévu	réalisé	restes à réaliser
RECETTES	8 930 542,48	8 000 648,19	
DEPENSES	8 930 542,48	6 714 719,39	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		**1 285 928,80**	

INVESTISSEMENT	prévu	réalisé	restes à réaliser
RECETTES	5 843 000,68	3 127 769,92	188 665,61
DEPENSES	5 843 000,68	2 785 157,38	705 121,13
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**342 612,54**	**-516 455,52**

RESULTAT GLOBAL		**1 628 541,34**	**-516 455,52**

BALANCE GENERALE CUMULEE 2015

Sections	résultat à la clôture de l'exercice 2014	part affectée à l'inves-tissement exercice 2015	résultat de l'exercice 2015	intégration de résultat	résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	-887 034,55		342 612,54		-544 422,01
FONCTIONNEMENT	1 792 452,15	720 479,76	1 285 928,80		2 357 901,19
TOTAL	905 417,60	720 479,76	1 628 541,34	0,00	**1 813 479,18**

Excédent général de clôture des exercices cumulés, compte-tenu des "restes à réaliser"		
1 813 479,18	**-516 455,52**	**1 297 023,66**

<u>projet de détermination des résultats reportés et de l'affectation du résultat vers l'exercice 2016 :</u>

Le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser (RAR).
Les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements (dont marchés) et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 n-1

DI 001 (déficit d'inv reporté) = solde d'exécution à la clôture 2015 =	-544 422,01
RI 1068 (affectat° du résultat) = - (DI 001 + restes à réaliser) =	1 060 877,53
RF 002 (excédent de fonc reporté) = excédent gal compte tenu des RAR	1 297 023,66
(ou bien = résultat de clôture 2015 en fonctionnement - RI 1068)	

DAF, le 13/02/2016

17/02/2016	**Récapitulatif pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015**	1 / 2

Soldé	Code	TYPE / Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur / Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2015	IRD au 31/12/2015	Capital remboursé sur la période
Budget BUDGET GENERAL										
☑	E 100	Emprunt A000094E variable	25/03/2000	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS ZAE Gare + réhab.Vélodrome-arrêté du 28/02	EURO	160 071,47	25/03/2015	0,00	0,00	14 128,20
☐	E 102	Emprunt 0923740 fixe	09/06/2000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO réalisation d'une U.F.A.S.E.-arrêté du 20/04/2	EURO	507 045,43	01/06/2025	256 599,36	52 717,34	21 074,26
☐	E 104	Emprunt 0923741 fixe	20/02/2001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO réalisation d'une M.E.C.S.	EURO	636 322,20	01/08/2025	322 022,29	66 158,01	26 447,36
☐	E 108	Emprunt A010104 fixe	23/10/2001	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS travaux de voirie 2001-arrêté du 23/10/2001	EURO	358 255,00	25/01/2016	32 183,41	1 705,64	30 563,47
☐	E 109	Emprunt MPH19620 variable	20/03/2002	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL Haltéro/gym/Roises/exinterBreu-Arrêté du 12/	EURO	224 300,00	01/04/2017	6 512,19	48,16	21 064,50
☐	E 112	Emprunt A020072 variable	06/06/2002	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS Trav divers invest-Arrêté du 31/5/2002 - 2 ph	EURO	495 000,00	25/06/2017	64 242,78	2 980,73	40 934,25
☐	E 115	Emprunt MON20304 fixe	14/10/2002	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL Breuil fab sud vélodro. J. Ros-arrêté du 1/10/2	EURO	260 500,00	01/01/2023	94 431,25	17 139,28	13 025,00
☐	E 116	Emprunt MON20303 fixe	14/10/2002	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL Travaux locaux trésorerie-arrêté du 1/10/2002	EURO	236 300,00	01/01/2023	113 046,48	22 044,51	12 679,09
☐	E 117	Emprunt MON20488 fixe	02/12/2002	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL Tvx accompagnement RD 964-arrêté du 4 nov	EURO	611 000,00	01/01/2023	221 487,50	40 200,00	30 550,00
☐	E 118	Emprunt MPH20788 variable	24/02/2003	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL Tvaux et équip divers RAR 2002-Arrêté du 3 fé	EURO	823 000,00	01/03/2023	367 846,23	51 054,84	43 662,60
☐	E 119	Emprunt MON 2101 fixe	20/05/2003	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL Renégoc¦ 2003 + 1 000 000 euro-Arrêté du 5	EURO	2 837 962,61	01/05/2023	1 486 823,20	370 677,04	146 751,57
☐	E 120	Emprunt A030152 variable	20/10/2003	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS INVESTISSEMENTS 2003-EURIBOR 3 M + 0.1	EURO	600 000,00	25/10/2023	273 243,11	38 450,35	30 777,86
☐	E 121	Emprunt A040056 variable	29/03/2004	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS INVESTISSEMENT 2003-EURIBOR 3 M + 0.14	EURO	200 000,00	25/04/2019	52 603,67	3 599,84	14 315,40

26

17/02/2016	**Récapitulatif pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015**	2 / 2

Soldé	Code	TYPE / Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur / Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2015	IRD au 31/12/2015	Capital remboursé sur la période
☐	E 122	Emprunt MON22321 variable	11/08/2004	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL INVESTISSEMENT 2004-Arrêté du 29/7/2004-	EURO	610 000,00	01/09/2024	341 494,59	73 124,12	30 395,05
☐	E 123	Emprunt 1154013 fixe	25/04/2005	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS INVESTISSEMENT 2004-TAUX FIXE 3.51	EURO	540 000,00	25/04/2020	192 611,48	16 453,66	38 842,42
☐	E 124	Emprunt MON24377 variable	15/12/2006	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL investissements 2006 dont RAR 310 000-EUR	EURO	450 000,00	01/01/2022	187 500,00	31 388,90	30 000,00
☐	E 125	Emprunt 1006371 fixe	27/12/2007	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS INVESTISSEMENTS 2007 DONT RAR 2006	EURO	400 000,00	25/12/2022	219 797,71	37 393,49	26 181,15
☐	E 126	Emprunt 8511975 fixe	25/12/2008	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS INVESTISSEMENTS 2008 DONT RAR	EURO	500 000,00	25/12/2023	266 666,48	47 206,56	33 333,36
☐	E 127	Emprunt 8541774 fixe	01/07/2009	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS INVESTISSEMENTS 2009 DONT RAR	EURO	350 000,00	25/09/2024	204 166,75	37 117,53	23 333,32
☐	E 128	Emprunt 86456276 fixe	29/10/2010	CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE INVESTISSEMENTS 2010 DONT RAR	EURO	450 000,00	29/10/2025	321 917,66	52 257,11	27 180,60
☑	E 129	Emprunt 49641402 variable	30/11/2012	CREDIT MUTUEL STRASBOURG INVESTISSEMENTS 2012	EURO	400 000,00	31/12/2015	0,00	0,00	349 582,94
							Total pour budget BUDGET GENERAL	**5 025 196,14**	**961 717,11**	**1 004 822,40**

Total général	**5 025 196,14**	**961 717,11**	**1 004 822,40**
	dont remboursement anticipé		326 199.57
	soit		678 622.83

E 130	MON506859EUR variable	31/12/2015	LA BANQUE POSTALE (refinancement emprunt 2012)	326 199.57	01/01/2028	326 199.57
					Total général	5 351 395.71

27

EMPRUNT GARANTI

MAIRIE DE COMMERCY - BUDGET GENERAL

03/03/2016	**Récapitulatif pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015**	1 / 1

bénéficiaire de la garantie : OPH de la Meuse

Soldé	Code	TYPE / Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur / Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2015	IRD au 31/12/2015	Capital remboursé sur la période
Budget BUDGET GENERAL										
☐	G 5	Garantie / 1034341	01/08/2004	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO / AMELIORATION DE l'HABITAT	EURO	333 000,00	01/08/2024	176 079,51	31 841,12	18 804,19
							Total pour budget BUDGET GENERAL	**176 079,51**	**31 841,12**	**18 804,19**
							Total général	**176 079,51**	**31 841,12**	**18 804,19**

EVOLUTION ENCOURS TOTAL DE LA DETTE BUDGET VILLE (en € par habitant, au 31/12/n)

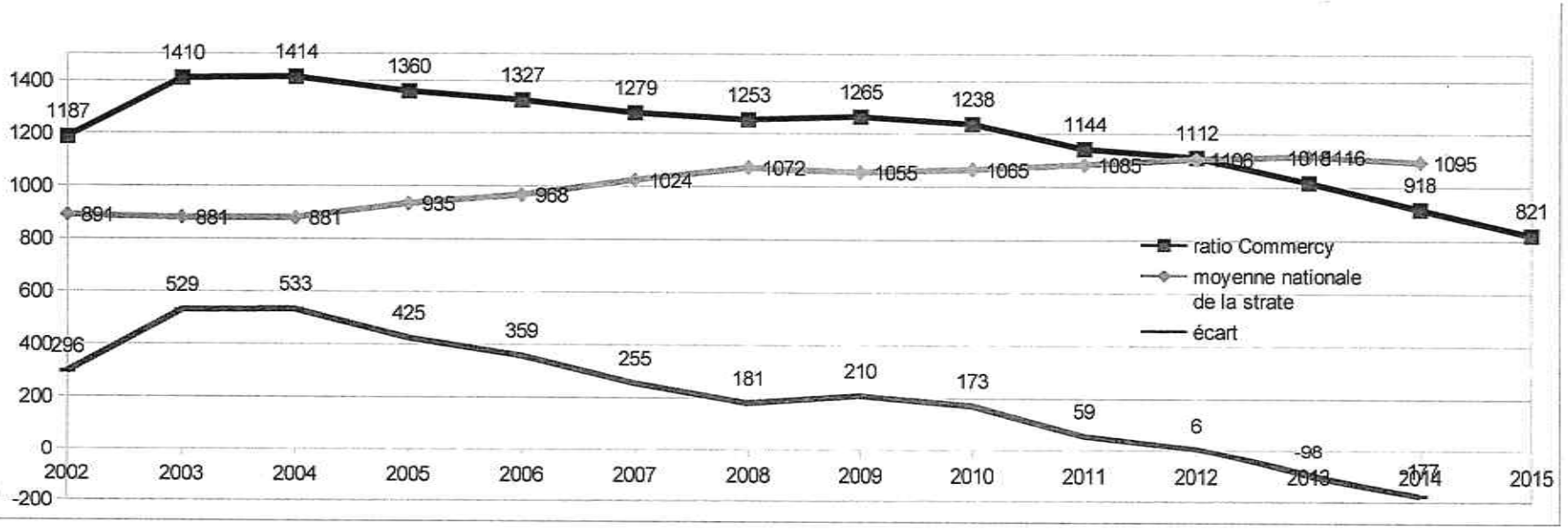

Depuis 2013, le chiffre de Commercy est inférieur à la moyenne de la strate.

Formule : (CRD + c/165) / population totale

pour les données 2002 - 2014, source : site Ministère de l'Economie / Ministère du Budget

Pour mémoire, à partir de 2009, les chiffres sont affectés par la baisse de la population totale (nouveaux recensements)
La moyenne de la strate correspond à la moyenne relevée dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants, appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes)
L'encours de la dette par habitant ne constitue qu'une indication partielle de la santé financière de la collectivité.

BUDGET VILLE
REPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR

établissement bancaire		capital restant dû (CRD) au 1/01/2016	%	nombre de lignes
Caisse d'Epargne	CE	1 305 515,39	24,40%	8
Caisse des Dépôts et Consignations	CDC	578 621,65	10,81%	2
Crédit agricole de Lorraine	CA	321 917,66	6,02%	1
CFFL / SFIL (ex Dexia)	CFFL	2 819 141,44	52,68%	8
Banque postale	LBP	326 199,57	6,10%	1
	TOTAL	**5 351 395,71**	**100,00%**	**20**

répartition en %

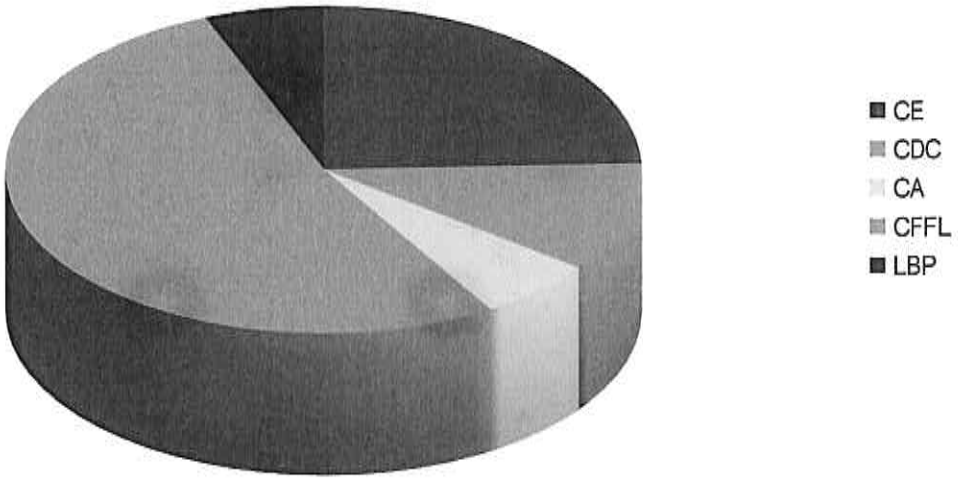

REPARTITION DE LA DETTE PAR TAUX

taux	capital restant dû (CRD) au 1/01/2016	%	nombre de lignes
fixe	3 731 753,57	69,73%	12
variable	1 619 642,14	30,27%	8
TOTAL	**5 351 395,71**	**100,00%**	**20**

répartition en %

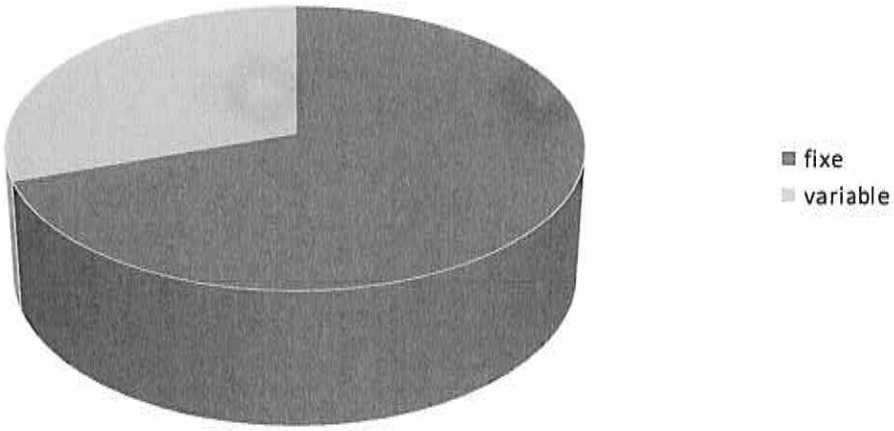

taux moyen au 13/02/2016 = 3,21 %
durée de vie moyenne (DVM) au 13/02/2016 = 4 ans et 4 mois
durée résiduelle moyenne (DRM) au 13/02/2016 = 7 ans et 9 mois

La DVM reflète la vitesse moyenne de remboursement du prêt. Il s'agit de la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des (Ci x i) / somme des Ci où : Ci représente le capital amorti la i-ème année. La DRM est la durée restant avant l'extinction totale de la dette. La DRM = somme des (CRD X durée résiduelle) / CRD total.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	20,00					
	100,00					
	5 351 395,71					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

A l'automne 2008, certains élus locaux ont dénoncé la présence dans leur dette de prêts qu'ils qualifiaient de toxiques.
Pour mesurer l'ampleur du phénomène, l'Etat a réuni les associations d'élus locaux et les principaux établissements bancaires.
Un accord a permis la signature d'une « Charte de bonne conduite », régissant les rapports mutuels,
afin d'éliminer les risques excessifs.

La présente typologie recense tous les emprunts composant la dette de la collectivité, y compris les emprunts ne présentant pas de risque (classés A1) et les produits dont la commercialisation par les signataires de la Charte n'est plus licite (F6).

Y figurent le nombre de produits par catégorie, la part du capital restant dû de chaque catégorie et la capital restant dû en euros
L'assemblée délibérante choisit en toute connaissance de cause le niveau de risque qu'elle accepte.
Pour mémoire, le 29 mars 2014, le Conseil municipal a délégué au Maire la possibilité de réaliser des emprunts classés A1.

Les produits structurés combinent un emprunt bancaire classique et une clause construite à partir d'éléments sous-jacents
La Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés en fonction de 2 critères :
- l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule (1 = risque faible, 5 = risque élevé)
- la structure de la formule de calcul (A = risque faible, E = risque élevé)

Par souci de clarté, les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1,
bien qu'ils ne soient pas des produits structurés. La catégorie F6 ne fait pas partie de la Charte.

ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE - DETTE

éléments budget Ville, hors eau et assainissement (chiffres 2015 en attente du vote du Compte administratif)

budget Ville	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	évolution 2008 à 2015	moyenne
épargne brute (en euros)	**1 187 716,68**	**1 096 002,97**	**1 293 868,88**	**1 252 277,67**	**1 451 698,89**	**1 449 010,82**	**1 264 123,23**	**1 745 041,53**		1 342 468
encours de la dette au 31/12 (en euros)	8 976 926,44	8 641 498,01	8 381 406,19	7 678 954,51	7 417 429,08	6 724 354,80	6 030 018,54	5 351 395,71	-3 625 531	
capacité de désendettement (en années)	**7,56**	**7,88**	**6,48**	**6,13**	**5,11**	**4,64**	**4,77**	**3,07**	-4,49 soit - 59 %	
capital remboursé dans l'année (en euros)	684 927,64	685 428,43	710 091,82	702 451,68	661 525,43	693 074,28	694 336,26	678 622,83		688 807
épargne nette (en euros)	502 789,04	410 574,54	583 777,06	549 825,99	790 173,46	755 936,54	569 786,97	1 066 418,70		653 660
nouvel emprunt réalisé (en euros)	500 000,00	350 000,00	450 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00		212 500
évolution de la dette durant l'année	-184 927,64	-335 428,43	-260 091,82	-702 451,68	-261 525,43	-693 074,28	-694 336,26	-678 622,83	-3 810 458	-476 307
taux d'épargne brute (en %)	**15,99%**	**15,09%**	**16,91%**	**16,87%**	**18,81%**	**18,47%**	**16,50%**	**22,27%**		17,61%

l'épargne brute (ou autofinancement brut) est le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle caractérise ou non l'aisance financière de la section, la capacité à investir et la capacité à souscrire un nouvel emprunt (1 euro de dépenses de fonctionnement en moins finance 10 euros de dépenses d'investissement : en effet, 1 euro dégagé de manière récurrente sur la section de fonctionnement permet d'assumer 1 euro de remboursement en capital d'une dette de 10 euros, sur la base d'un taux fixe à 5 % sur 15 ans). Signalé : plusieurs retraitements sont opérés (les recettes des cessions sont notamment déduites, du fait de leur caractère exceptionnel).

la capacité de désendettement, c'est l'encours rapporté à l'épargne brute. Elle permet de répondre à la question : en combien d'année la Ville pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ? Il s'agit d'un ratio de solvabilité.
critères d'appréciation de ce ratio pour une commune : moins de 6 ans = zone verte, de 6 à 10 ans = zone médiane, de 10 à 15 ans = zone orange, plus de 15 ans = zone rouge.
La capacité de désendettement constitue un critère plus abouti que le ratio d'endettement par habitant, pour juger de la santé financière d'une commune.
En 2015, la capacité est inférieure à la durée de vie moyenne des emprunts de la commune au début de 2016 : il est souhaitable de maintenir le 1er chiffre sous le second ou au même niveau.

l'épargne nette est l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette durant l'année. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement, après financement des remboursements de dette. Elle ne permet pas de porter un jugement sur la qualité de la situation financière, mais d'identifier une capacité d'endettement supplémentaire.

le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir (ou rembourser la dette, qui elle même a servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Un ratio compris entre 8 et 15 % est satisfaisant. On observe le ratio dans sa tendance.

La situation de la Ville s'est améliorée ces dernières années (désendettement, baisse de la capacité de désendettement). Il convient néanmoins de rester vigilant face à la baisse subie des dotations de l'Etat qui peut contribuer à dégrader rapidement les ratios.
En 2015, ce désendettement s'est poursuivi et dans le même temps, l'épargne brute a atteint un niveau élevé. Aussi, la capacité de désendettement a décru de manière significative.
A noter en 2015, la réalisation d'un refinancement de dette (326 199,57 €). Cette opération est neutre en matière de capital restant dû, mais elle permet de réaliser une économie de + de 20 000 €.

Capacité de désendettement (en années)

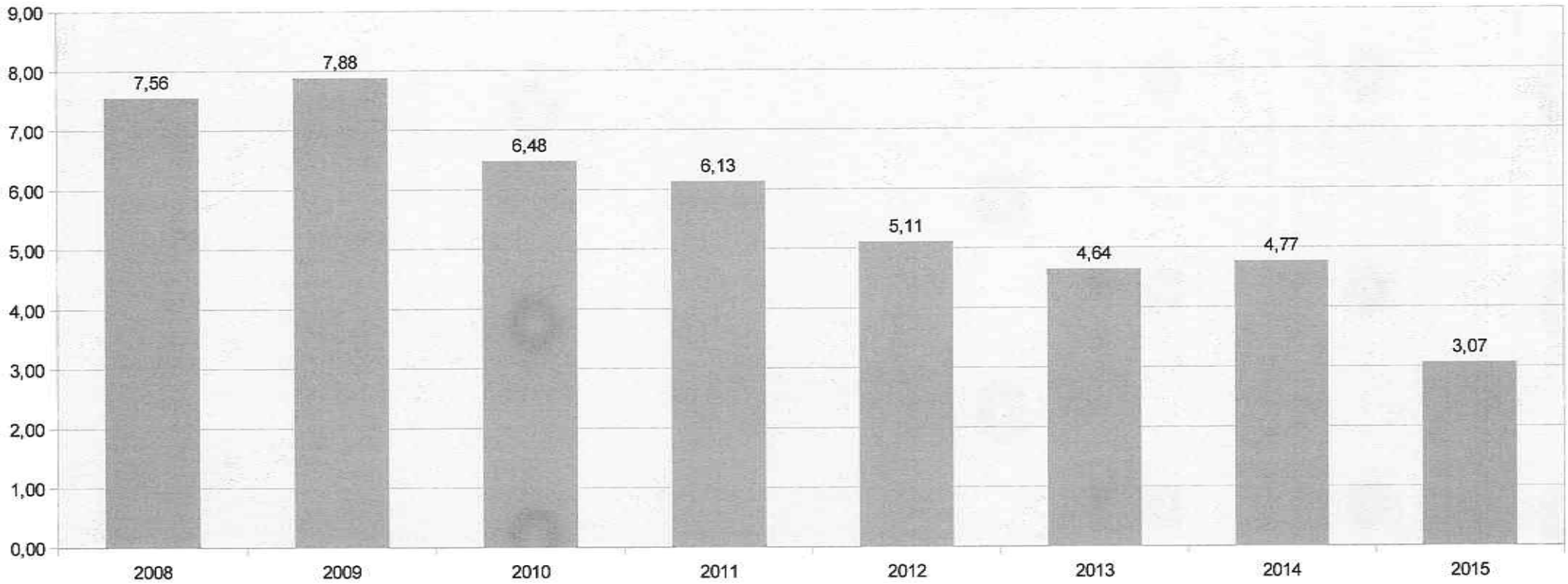

Profil d'extinction de la dette en cours

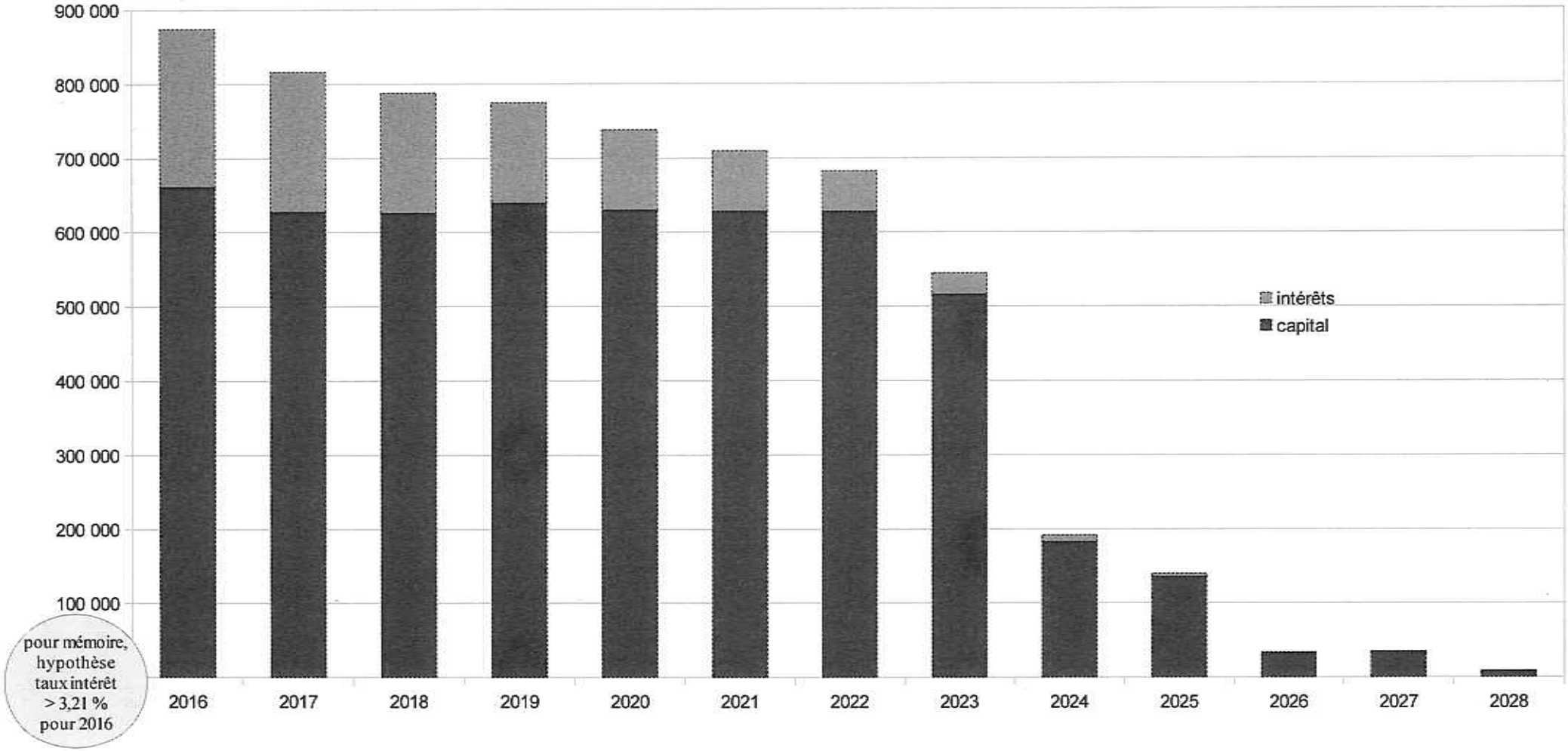

DAF - 13/02/2016

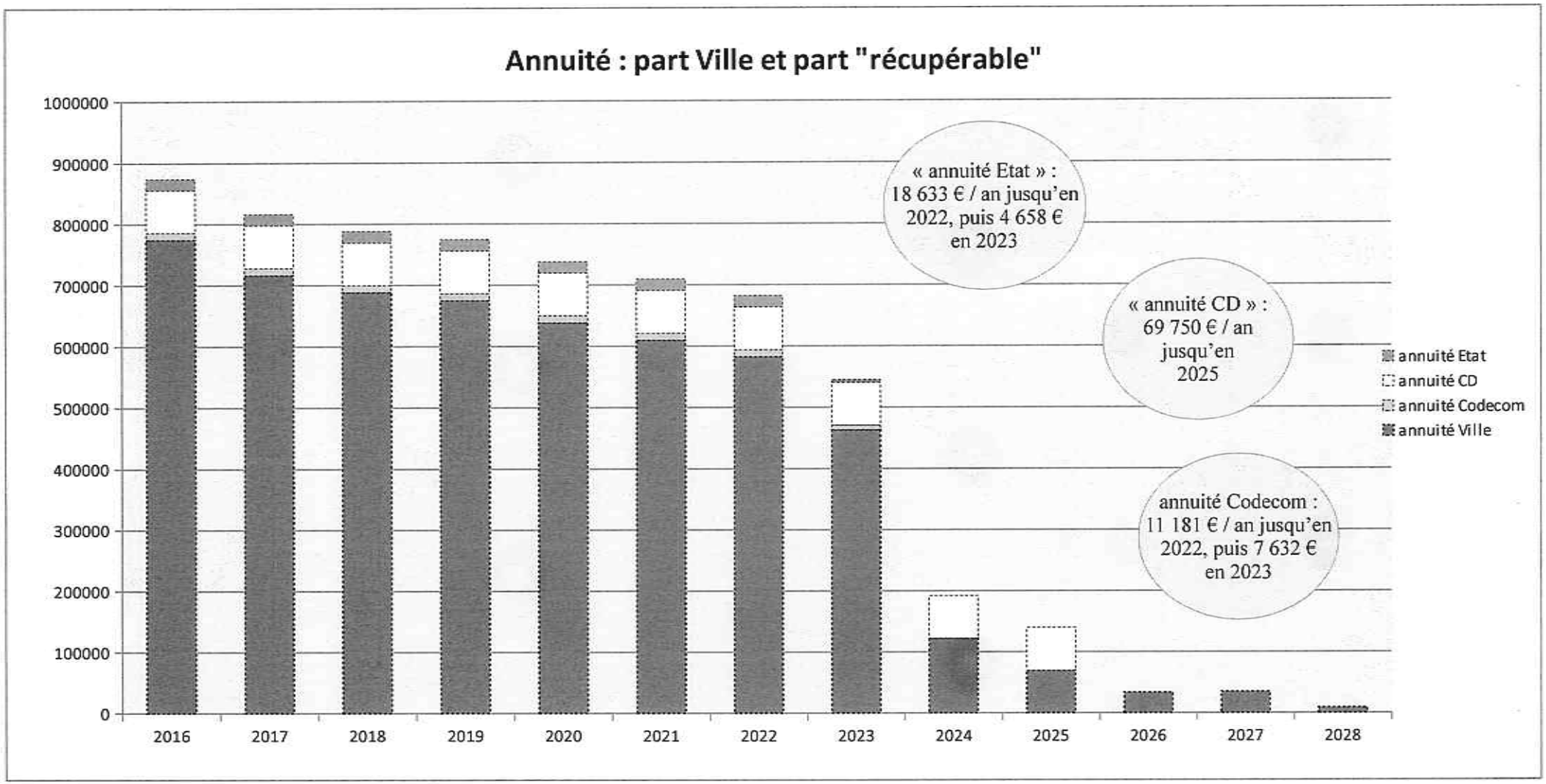

A) récupération par le biais de loyers dont le montant valorise les travaux réalisés (recettes de fonctionnement)
L'encours de la dette inclut 3 emprunts contractés pour des travaux réalisés au bénéfice des services du Conseil départemental (UFASE et MECS) et de l'Etat (Trésorerie), pour un capital restant dû au 1/01/2016 de 691 668 €, soit 12.9 % de l'encours. L'annuité 2016 de ces emprunts (88 383 €) représentera environ 10.1 % de l'annuité totale. Des loyers sont perçus chaque année par la Ville pour l'occupation de ces locaux lui appartenant (104 454 € en 2015).

B) récupération de produits financiers (recettes d'investissement et de fonctionnement)
Par ailleurs, la Ville récupère auprès de la Codecom une part d'emprunts relatifs aux travaux de la halte-fluviale, compétence intercommunale. Le capital restant dû (CRD) par la Codecom se monte à 72 657 €, soit environ 1.4 % du CRD de la Ville. Pour mémoire, compétence transférée après la réalisation des travaux.

DAF - 16/02/2016

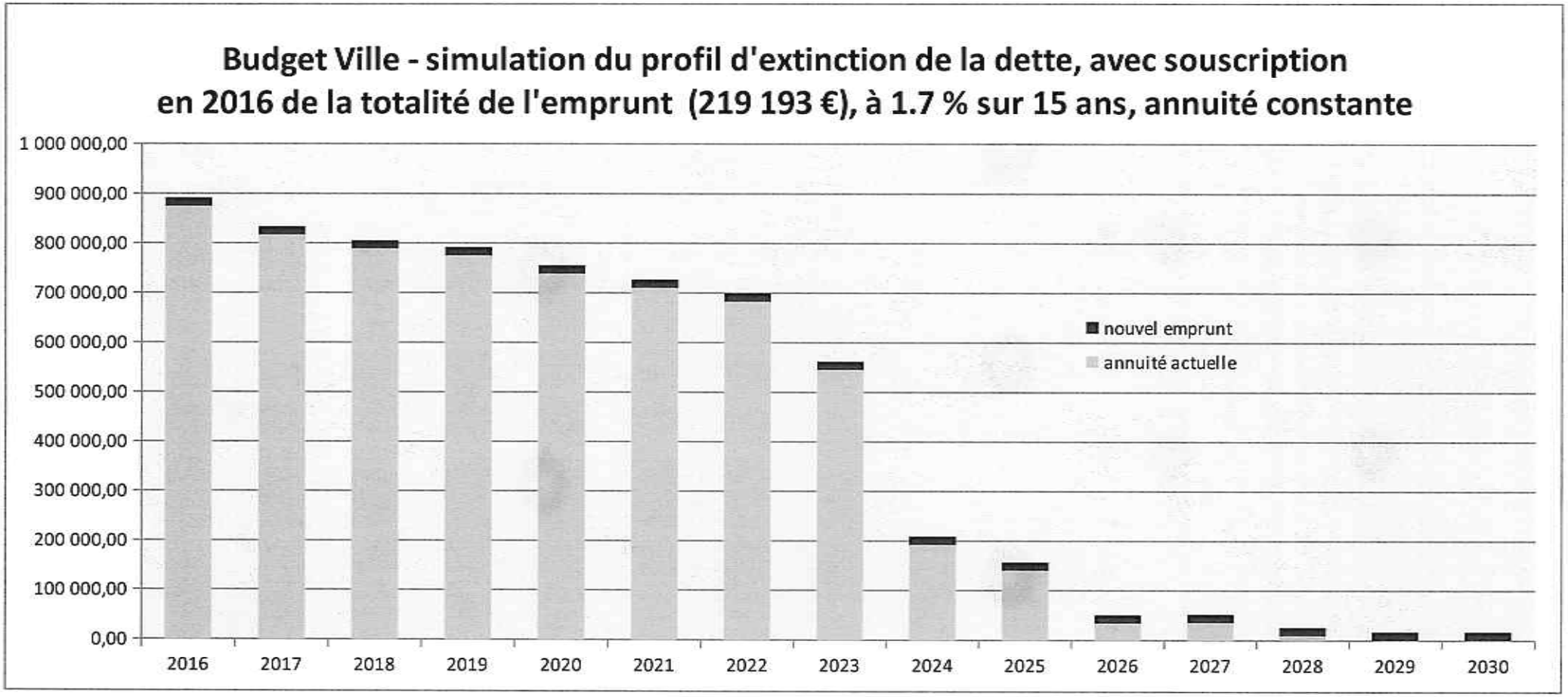
Budget Ville - simulation du profil d'extinction de la dette, avec souscription en 2016 de la totalité de l'emprunt (219 193 €), à 1.7 % sur 15 ans, annuité constante
1 000 000,00
900 000,00
800 000,00
700 000,00
600 000,00
500 000,00
400 000,00
300 000,00
200 000,00
100 000,00
0,00
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
nouvel emprunt
annuité actuelle

ARRIVE LE
19 JAN. 2016
Trésorerie de COMMERCY

Commercy - budget Ville
état des restes à réaliser 2015

dépenses d'investissement

opération	*chap*	*article*	*montant*
Opération financière	27.	2764.	126 380,00
308 éclairage public	21.	21538.	4 621,92
310 chemins ruraux	21.	2151.	8 652,60
387 plan local d'urbanisme	20.	202.	130,20
406 schéma informatique	20.	2051.	8 653,20
428 serveur + licences (photoshop logic MAO 3 postes)	20.	2051.	486,00
450 investissements écoles	21.	2183.	3 384,00
453 accessibilté (bordures abaissées bandes podotactiles)	21.	2152.	5 115,60
592 conservatoire: accueil (logement), access	20.	2031.	4 056,00
618 piscine (toiture terrasse, étude + local stockage)	23.	2313.	11 412,43
750 coussins berlinois et potelets	21.	2151.	936,00
770 site Internet	20.	2051.	869,40
771 eaux pluviales	21.	21538.	1 149,60
777 rue des Roises	21.	2152.	4 279,90
777 rue des Roises	21.	21538.	4 355,54
782 réfection passage handicapé église	21.	21318.	13 090,80
806 sécurité bâtiments (suivi commi sécurité)	21.	2135.	5 859,82
807 accessibilité des handicapés aux bâtimts	20.	2031.	15 410,20
807 accessibilité des handicapés aux bâtimts	21.	2135.	6 895,76
816 city stade (+ espace sportif intergénérat	23.	2313.	105 949,21
817 aire de mise en valeur archi et patrimoin	20.	2031.	57 348,00
819 rue Henri Garnier travaux de voirie	20.	2031.	24 799,80
820 rue des Colins travaux de voirie	23.	2315.	281 054,34
824 étude cerema trafic poids lourds + signal	21.	2152.	3 808,15
828 mise en oeuvre projet antenne "8e RA"	21.	2188.	2 013,86
830 numérisation du cadastre	20.	202.	4 408,80
			705 121,13

recettes d'investissement

Opération financière	024.	024.	1 320,00
425 Prieuré Breuil 4ème T	13.	1321.	16 106,97
425 Prieuré Breuil 4ème T	13.	1328.	6 600,00
450 investissements écoles	13.	1318.	969,47
702 terrain derrière le Château	13.	1312.	15 922,77
702 terrain derrière le Château	13.	1313.	35 099,40
702 terrain derrière le Château	13.	1331.	9 880,00
722 sécurité Château (alarme) + sécurité générale	13.	1341.	25 553,00
777 rue des Roises	13.	1312.	9 214,00
816 city stade (+ espace sportif intergénérationnel)	13.	1312.	20 000,00
816 city stade (+ espace sportif intergénérationnel)	13.	1331.	48 000,00
			188 665,61

A Commercy, le 15 janvier 2016

Le Maire,

Jérôme LEFEVRE

MAIRIE DE COMMERCY (MEUSE) REPUBLIQUE FRANÇAISE

récapitulatif par chapitre	
20	116 161,60
21	64 163,55
23	398 415,98
27	126 380,00
total	**705 121,13**
O24	1 320,00
13	187 345,61
total	**188 665,61**

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS 2016 - BUDGET VILLE

Le Code général des Collectivités territoriales, dans son article L1612-1, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, par anticipation du vote du budget, dans la limite du quart des « crédits ouverts » au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. S'agissant de crédits 2016, des modifications peuvent être votées, jusqu'à l'adoption du budget primitif (contrairement aux « restes à réaliser »). Restes à réaliser et « ouvertures anticipées de crédits » sont repris au budget primitif. Par délibération en date du 7/12/2015 modifiée ce 1/02/2016, les crédits suivants sont ouverts :

opération	chapitre	compte	montant
Opération financière	16.	165.	2 000,00
Opération non individualisée	041.	204412(ordr	2 000,00
Opération non individualisée	041.	2111(ordre)	1 000,00
Opération non individualisée	041.	2115(ordre)	1 000,00
Opération non individualisée	204.	20421.	1 000,00
308 - 03 éclairage public	21.	21538.	1 000,00
310 - 03 chemins ruraux	21.	2151.	5 500,00
368 - 04 matériel esp verts	21.	2158.	1 000,00
392 - 05 travaux école Château + Moulins (préau)	21.	21312.	6 000,00
392 - 05 travaux école Château + Moulins (préau)	21.	21538.	1 600,00
406 - 05 schéma informatique	20.	2051.	1 000,00
406 - 05 schéma informatique	21.	2183.	1 000,00
447 - 06 matériel de signalisation routière	21.	2152.	1 000,00
453 - 07 accessibilité (bordures abaissées bandes podo	21.	2152.	25 000,00
480 - 07 rideaux école des Moulins	21.	2188.	2 500,00
500 - 07 chariot multi services (restaurant scolaire)	21.	2188.	500,00
523 - 07 mobilier urbain	21.	2152.	1 000,00
539 - 08 mobilier de bureau	21.	2184.	1 000,00
688 - 10 petit matériel ST	21.	2158.	1 000,00
725 - 11 réserve foncière	21.	2111.	2 000,00
756 - 12 matériel pôle entretien	21.	2188.	1 000,00
771 - 12 eaux pluviales	21.	21538.	1 000,00
806 - 14 sécurité bâtiments (suivi commi sécurité)	21.	2135.	4 000,00
807 - 14 accessibilité des handicapés aux bâtimts	20.	2031.	17 000,00
807 - 14 accessibilité des handicapés aux bâtimts	21.	2135.	10 000,00
816 - 14 city stade (+ espace sportif intergénérat	23.	2313.	10 000,00
818 - 14 centre des Roises (étude + avenir site)	21.	2135.	10 000,00
819 - 15 rue Henri Garnier travaux de voirie	20.	2033.	1 000,00
819 - 15 rue Henri Garnier travaux de voirie	21.	21538.	1 000,00
819 - 15 rue Henri Garnier travaux de voirie	23.	2315.	125 000,00
820 - 15 rue des Colins travaux de voirie	20.	2033.	1 000,00
820 - 15 rue des Colins travaux de voirie	21.	21534.	20 000,00
820 - 15 rue des Colins travaux de voirie	21.	21538.	1 000,00
820 - 15 rue des Colins travaux de voirie	23.	2315.	50 000,00
824 - 15 étude cerema trafic poids lourds + signal	21.	2152.	1 000,00
831 - 16 rond-point accès site Oudinot	20.	2031.	5 000,00
831 - 16 rond-point accès site Oudinot	21.	2113.	500,00
831 - 16 rond-point accès site Oudinot	21.	2151.	84 000,00
832 - 16 vidéoprotection	20.	2031.	15 000,00
		Total	**415 600,00**

total chapitre 16=	2 000,00
total chapitre 041=	4 000,00
total chapitre 20=	40 000,00
total chapitre 204=	1 000,00
total chapitre 21=	183 600,00
total chapitre 23=	185 000,00

Pour mémoire, avant le vote du budget de l'année en cours,
il est possible de titrer toutes les recettes, ainsi que d'engager, liquider et mandater
a) les <u>dépenses de fonctionnement</u> dans la limite des plafonds par chapitre votés en n-1
b) certaines dépenses <u>d'investissement</u> :

	pièce justificative	montant modifiable en n	sommes à reprendre au BP
crédits de paiement (exemple SMAPE en 2013-2014)	délibération	oui	oui
restes à réaliser (sur crédits n-1)	état	non	oui
ouvertures anticipées de crédits	délibération	oui	oui
capital des emprunts à rembourser	contrat	selon contrat	oui

DAF, le 16/02/2016 37

PROPOSITIONS TRAVAUX D'EQUIPEMENT - BUDGET VILLE 2016

opération	intitulé	proposition	ouvertures anticipées	restes à réaliser	total	projet
308	éclairage public		1 000,00	4 621,92	5 621,92	récurrent
310	chemins ruraux		5 500,00	8 652,60	14 152,60	récurrent
368	matériel espaces verts		1 000,00		1 000,00	récurrent
392	travaux école Château + Moulins (préau)		7 600,00		7 600,00	achèvement
447	matériel de signalisation routière	2 000,00	1 000,00		3 000,00	récurrent
453	accessibilité (bordures abaissées bandes podo)	5 000,00	25 000,00	5 115,60	35 115,60	récurrent
523	mobilier urbain	10 000,00	1 000,00		11 000,00	récurrent
592	Conservatoire : accueil (logement), access			4 056,00	4 056,00	phase étude
618	piscine (toiture terrasse)			11 412,43	11 412,43	achèvement
688	petit matériel ST	3 000,00	1 000,00		4 000,00	récurrent
699	travaux aires de jeux	15 000,00			15 000,00	récurrent
724	« le jardin de Breuil » (parking lotissement MOE)	10 000,00			10 000,00	phase étude
750	coussins berlinois et potelets			936,00	936,00	achèvement
771	eaux pluviales	1 900,00	1 000,00	1 149,60	4 049,60	récurrent
777	rue des Roises			8 635,44	8 635,44	achèvement
782	réfection passage handicapé église			13 090,80	13 090,80	achèvement
806	sécurité bâtiments (suivi des commi sécurité)	24 000,00	4 000,00	5 859,82	33 859,82	récurrent
807	accessibilité des handicapés aux bâtiments	180 000,00	27 000,00	22 305,96	229 305,96	à engager
818	centre des Roises (étude + avenir du site)	10 000,00	10 000,00		20 000,00	phase étude
819	rue Henri Garnier travaux de voirie	485 000,00	127 000,00	24 799,80	636 799,80	à engager
820	rue des Colins		72 000,00	281 054,34	353 054,34	à engager
822	Prieuré de Breuil réfection de la terrasse	24 000,00			24 000,00	phase étude
831	rond-point accès site Oudinot	30 500,00	89 500,00		120 000,00	à engager
130	mise en valeur du Château (éclairage)	25 000,00			25 000,00	à engager
524	maison des entreprises (réfection accès + escalier)	25 000,00			25 000,00	à engager
	voirie HLM Coutotte	5 000,00			5 000,00	phase étude
	plan de circulation CTM	4 100,00			4 100,00	à engager
711	aménagement d'un véhicule – hayon arrière	11 000,00			11 000,00	à engager
587	badge pour suivi des prêts de clés	500,00			500,00	à engager
575	matériel pour pose de guirlande	900,00			900,00	à engager
688	extracteur de fumée d'échappement	3 400,00			3 400,00	à engager
688	poste à souder	1 200,00			1 200,00	à engager
710	bacs à oranger	7 250,00			7 250,00	à engager
771	poche de récupération des eaux pluviales + pompe	2 500,00			2 500,00	à engager
	chaises – barres inter-rangées gradins	1 800,00			1 800,00	à engager
428	serveur + licences (photoshop logic MAO 3 postes)			486,00	486,00	achèvement
770	site Internet			869,40	869,40	achèvement
	matériel vidéo (événementiel)	2 500,00			2 500,00	à engager
	mur blanc expo Château – ou expo panneau	10 000,00			10 000,00	à engager
	mise aux normes sécurité musée incendie	1 800,00			1 800,00	à engager
827	réalisation salle visites Office de Tourisme Château	15 500,00			15 500,00	à engager
464	trompette de cavalerie	3 000,00			3 000,00	récurrent
464	clarinette basse					récurrent
464	piano numérique					récurrent
464	guitare					récurrent
464	cor d'harmonie					récurrent
464	flûte piccolo					récurrent
	20 pupitres	1 600,00			1 600,00	récurrent
467	2 meubles boîte à lire bibliothèque	600,00			600,00	à engager

DAF, le 03/03/2016

opération	intitulé	proposition	ouvertures anticipées	restes à réaliser	total	projet
826	kakémono de façade bibliothèque	600,00			600,00	à engager
370	5 housses fauteuil bibliothèque					récurrent
476	1 présentoir à revues bibliothèque jeunesse					récurrent
370	1 appareil radio Cd/Mp3/k7 bibliothèque	600,00			600,00	récurrent
476	1 bac à bandes dessinées bibliothèque adulte					récurrent
370	panneau horaire + ports bibliothèque					récurrent
370	2 antivols pour bar à tablettes bibliothèque					récurrent
450	investissements écoles	8 000,00		3 384,00	11 384,00	récurrent
500	chariot multi services (restaurant scolaire)		500,00		500,00	à engager
756	matériel pôle entretien		1 000,00		1 000,00	récurrent
816	city stade	8 000,00	10 000,00	105 949,21	123 949,21	achèvement
	ordinateur portable (ACMO + gest° personnel entretien)	700,00			700,00	récurrent
	alarme école Jean Rostand	7 000,00			7 000,00	à engager
680	chariot ménage pour Monplaisir	400,00			400,00	récurrent
756	aspirateur dorsal pour le cinéma	500,00			500,00	récurrent
680	chariot ménage pour sous-sol Château	400,00			400,00	récurrent
480	rideaux Moulins		2 500,00		2 500,00	à engager
680	2 chariots transport pour conteneurs	970,00			970,00	récurrent
539	mobilier pôle inscription	2 000,00			2 000,00	à engager
	3 bornes rétractables place des Chanoines	1 200,00			1 200,00	à engager
832	installation d'un dispositif de vidéo protection	125 000,00	15 000,00		140 000,00	phase étude
406	renouvellement du parc informatique par tranche	18 000,00	2 000,00	8 653,20	28 653,20	récurrent
406	licence JVS	12 000,00			12 000,00	récurrent
428	licences Adobe + Oracle + WMWare	1 700,00			1 700,00	récurrent
828	mise en œuvre projet antenne "8e RA"	8 000,00		2 013,86	10 013,86	à engager
465	téléphonie – autocom	20 000,00			20 000,00	à engager
	flotte de téléphones mobiles	4 000,00			4 000,00	à engager
539	mobilier de bureau	2 000,00	1 000,00		3 000,00	récurrent
539	30 chaises salle du conseil municipal	6 000,00			6 000,00	à engager
	écran plat salle réunion DST	500,00			500,00	à engager
	micro sans fil salle d'honneur	800,00			800,00	à engager
133	forêt	10 000,00			10 000,00	récurrent
450	renouvellemt parc informatique écoles par tranche	2 000,00			2 000,00	récurrent
450	lampes videoprojecteurs écoles	1 000,00			1 000,00	à engager
450	2 switch écoles	1 000,00			1 000,00	à engager
387	plan local d'urbanisme	10 000,00		130,20	10 130,20	à engager
725	réserve foncière		2 000,00		2 000,00	récurrent
817	aire de mise en valeur archi et patrimoin			57 348,00	57 348,00	à engager
824	étude cerema trafic poids lourds + signal		1 000,00	3 808,15	4 808,15	achèvement
830	hébergement logiciel ADS	882,20		4 408,80	5 291,00	achèvement
830	vectorisation du cadastre	3 361,00			3 361,00	à engager
	achat parcelle SCI des Seize + ICPH	1 000,00			1 000,00	à engager
ONI	apport en nature terrains écoquartier à SEBL	312 000,00			312 000,00	à engager
ONI	apport en nature terrain délaissés militaires SEBL	146 000,00			146 000,00	à engager
OPFI	participation financière SEBL écoquartier			126 380,00	126 380,00	à engager
OPFI	cautions		2 000,00		2 000,00	récurrent
ONI	cession à l'euro symbolique		2 000,00		2 000,00	récurrent
ONI	acquisition à l'euro symbolique		1 000,00		1 000,00	récurrent
ONI	acquisition à l'euro symbolique		1 000,00		1 000,00	récurrent
ONI	subventions d'équipement versées		1 000,00		1 000,00	récurrent
	TOTAL	1 638 663,20	415 600,00	705 121,13	2 759 384,33	

DAF, le 03/03/2016

VILLE DE COMMERCY

EQUILIBRE GLOBAL 2016

simulation 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
charges générales	1 660 000	recettes sur personnel + ristournes	148 700
charges de personnel	3 617 676	produits des serv. et du domaine	496 000
contingents subventions	1 002 000	impôts et taxes	3 994 800
intérêts	237 200	dot°, subventions et participat°	2 249 100
charges exceptionnelles	22 500	autres produits courants	307 800
reversmt impôts	37 000	produits financiers	3 055
provision pour dép. imprévues	18 000	produits exceptionnels	15 650
provision	45 200	reprise sur provisions	26 433
	6 639 576		
amortissements	650 000	amortissements + trvx régie	91 000
virt à sect° investissement	1 339 985	OO2 excédent de fonct. reporté	1 297 024
Total	**8 629 561**	Total	**8 629 561**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
amortissements + trvx régie	91 000	amortissements	650 000
		prélèvement sur fonctionnement	1 339 985
travaux équipements	1 180 663	FCTVA	125 000
ouverture anticipée crédits (dt cautions,	415 600	restes à réaliser subv.	187 346
restes à réaliser 2015 (dt partic fin SEBI	705 121	nouvelles subventions	44 243
subventions d'équip. en nature	9 000	restes à réaliser cession	1 320
dépenses imprévues	20 000	nouvelle cession	28 710
remboursement du capital	705 000	nouvel emprunt + cautions	221 193
		acquis / cession € symb	4 000
		créances emprunt halte-fluviale	8 132
opération patrimoniale (intégrations)	200 000	opération patrimoniale (intégrations)	200 000
apport en nature terrains SEBL	458 000	sorties d'immo apport en nat SEBL	458 000
OO1 solde d'exécut° section d'inv repor	544 422	1068 excédt fonct exerc n-1	1 060 878
Total	**4 328 806**	Total	**4 328 806**

Baisse du taux d'imposition de TFPB (2%).

Nouvel emprunt : 219 193

(cautions pour mémoire : 2000 en DI et RI)

Principe : toute nouvelle subvention vient déduire l'emprunt à souscrire

DAF, le 04/03/2016

Ville de Commercy

BUDGETS ANNEXES :

A) SERVICE EAU

EAU 2015 - COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCES

BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE 2015

FONCTIONNEMENT	prévu	réalisé	restes à réaliser
RECETTES	228 712,55	135 780,88	
DEPENSES	228 712,55	55 947,07	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		**79 833,81**	

INVESTISSEMENT	prévu	réalisé	restes à réaliser
RECETTES	284 244,76	115 458,01	0,00
DEPENSES	284 244,76	119 713,61	73 175,77
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**-4 255,60**	**-73 175,77**

RESULTAT GLOBAL		**75 578,21**	**-73 175,77**

BALANCE GENERALE CUMULEE 2015

Sections	résultat à la clôture de l'exercice 2014	part affectée à l'inves-tissement exercice 2015	résultat de l'exercice 2015	résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	-29 472,98		-4 255,60	-33 728,58
FONCTIONNEMENT	122 339,42	29 472,98	79 833,81	172 700,25
TOTAL	92 866,44	29 472,98	75 578,21	**138 971,67**

Excédent général de clôture des exercices cumulés, compte-tenu des "restes à réaliser"		
138 971,67	**-73 175,77**	**65 795,90**

<u>projet de détermination des résultats reportés et de l'affectation du résultat vers l'exercice 2016 :</u>

Le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser (RAR).
Les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements (dont marchés) et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 n-1

DI 001 (déficit d'inv reporté) = solde d'exécution à la clôture 2015 =	-33 728,58
RI 1068 (affectat° du résultat) = - (DI 001 + restes à réaliser) =	106 904,35
RF 002 (excédent de fonc reporté) = excédent gal compte tenu des RAR	65 795,90
(ou bien = résultat de clôture 2015 en fonctionnement - RI 1068)	

DAF, le 13/02/2016

17/02/2016	**Récapitulatif pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015**	1 / 1

Soldé	Code	TYPE / Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur / Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2015	IRD au 31/12/2015	Capital remboursé sur la période
Budget BUDGET EAU										
☐	E 1	Emprunt 1154015 fixe	25/07/2005	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS INVESTISSEMENTS 2004-TX FIXE 3.51	EURO	184 000,00	25/04/2020	65 630,66	5 606,32	13 235,18
☐	E 2	Emprunt MON24377 variable	15/12/2006	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL INVESTISSEMENTS 2006 RAR 2005-euribor 3	EURO	50 000,00	01/01/2022	20 833,45	3 487,72	3 333,32
☐	E 3	Emprunt 8541798 fixe	01/07/2009	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS INVESTISSEMENTS 2009 DONT RAR	EURO	100 000,00	25/09/2024	58 333,25	10 604,97	6 666,68
☑	E 4	Emprunt 49641403 variable	30/11/2012	CREDIT MUTUEL STRASBOURG INVESTISSEMENTS 2012	EURO	50 000,00	31/12/2015	0,00	0,00	43 697,92
							Total pour budget BUDGET EAU	**144 797,36**	**19 699,01**	**66 933,10**
							Total général	**144 797,36**	**19 699,01**	**66 933,10**

dont remboursement anticipé 40 775.03
soit 26 158.07

E5	MON506860EUR variable	31/12/2015	LA BANQUE POSTALE (refinancement emprunt 2012)	40 775.03	01/01/2028	40 775.03
					Total général	185 572.39

43

BUDGET EAU
REPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR

établissement bancaire		capital restant dû (CRD) au 1/01/2016	%	nombre de lignes
Caisse d'Epargne	CE	123 963,91	66,80%	2
CFFL / SFIL (ex Dexia)	CFFL	20 833,45	11,23%	1
La Banque postale	LBP	40 775,03	21,97%	1
TOTAL		**185 572,39**	**100,00%**	**4**

répartition en %

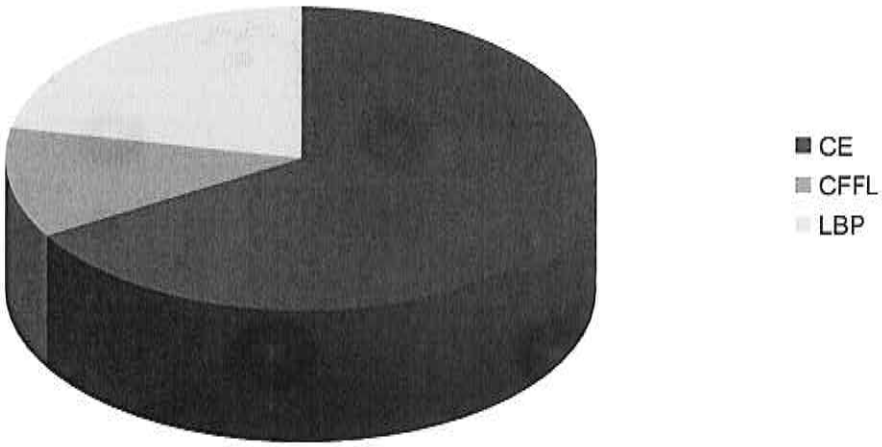

REPARTITION DE LA DETTE PAR TAUX

taux	capital restant dû (CRD) au 1/01/2016	%	nombre de lignes
fixe	123 963,91	66,80%	2
variable	61 608,48	33,20%	2
TOTAL	**185 572,39**	**100,00%**	**4**

répartition en %

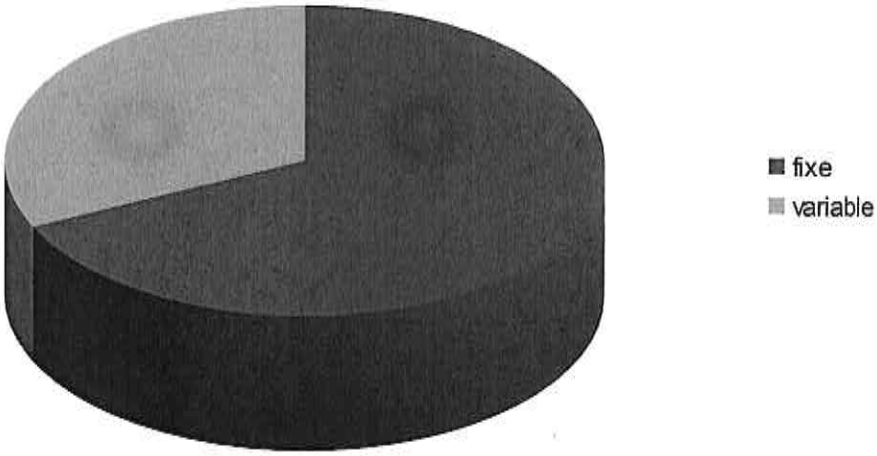

taux moyen au 13/02/2016 = 2,80 %
durée de vie moyenne (DVM) au 13/02/2016 = 4 ans
durée résiduelle moyenne (DRM) au 13/02/2016 = 7 ans et 6 mois

La DVM reflète la vitesse moyenne de remboursement du prêt. Il s'agit de la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des (Ci x i) / somme des Ci où : Ci représente le capital amorti la i-ème année. La DRM est la durée restant avant l'extinction totale de la dette. La DRM = somme des (CRD X durée résiduelle) / CRD total.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	4,00					
	100,00					
	185 572,39					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

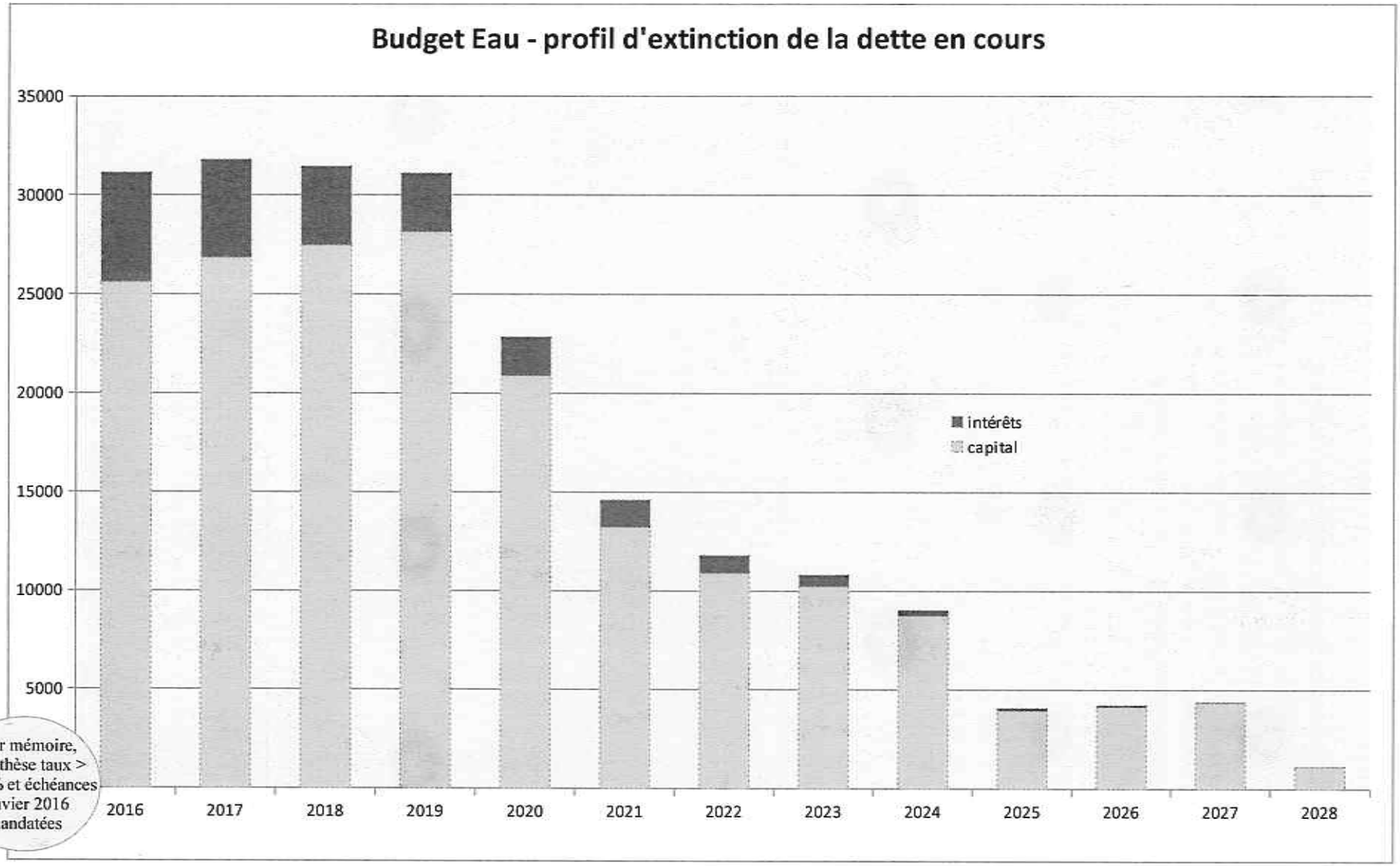

DAF - 17/02/2016

46

BUDGET EAU

EQUILIBRE GLOBAL 2016

simulation 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
charges générales	11 500	recettes sur personnel	0
charges de personnel	8 000	produits des serv. et du domaine	118 000
contingents subventions	0	impôts et taxes	0
intérêts	6 700	dot°, subventions et participat°	0
charges exceptionnelles	500	autr.produits courants	0
reversmt impôts	0	produits financiers	0
provision pour dép. imprévues	1 000	produits exceptionnels	0
	27 700		
amortissements	40 000	amortissements	9 800
virt à sect° investissement	125 896	OO2 excédent de fonct. reporté	65 796
Total	**193 596**	Total	**193 596**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
amortissements	9 800	amortissements	40 000
remboursement du capital	27 400	prélèvement sur fonctionnement	125 896
dépenses travaux équipements	102 000		
ouverture anticipée de crédit	24 000	TVA nouvelle	7 000
restes à réaliser travaux	73 176	restes à réaliser subventions	0
dépenses imprévues	9 696	nouvel emprunt	0
OO1 solde d'exécut° section d'inv repor	33 729	1068 excédt fonct exerc n-1	106 904
Total	**279 800**	Total	**279 800**

Nouvel emprunt : 0 stabilité globale des surtaxes

recalage surtaxes eau et assainissement (40% 60%) opéré en 2014

PROPOSITIONS BUDGET 2016
SECTION D'INVESTISSEMENT - EAU

intitulé	proposition	ouvertures anticipées	restes à réaliser
rue des Roises			604,62
branchements plomb	20 000,00		22 558,87
rue des Colins		16 000,00	41 778,72
stat° pompage - variateur de vitesse			8 233,56
rue Henri Garnier	80 000,00	8 000,00	
cimetière remplacemt vanne	2 000,00		
TOTAL	**102 000,00**	**24 000,00**	**73 175,77**

DAF, le 05/03/2016

Ville de Commercy

BUDGETS ANNEXES :

B) SERVICE ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT 2015 - COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCES

BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE 2015

FONCTIONNEMENT	prévu	réalisé	restes à réaliser
RECETTES	753 442,83	301 647,70	
DEPENSES	753 442,83	209 653,70	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		**91 994,00**	

INVESTISSEMENT	prévu	réalisé	restes à réaliser
RECETTES	722 182,00	158 269,19	0,00
DEPENSES	295 760,09	160 788,98	58 753,76
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**-2 519,79**	**-58 753,76**

RESULTAT GLOBAL		**89 474,21**	**-58 753,76**

BALANCE GENERALE CUMULEE 2015

Sections	résultat à la clôture de l'exercice 2014	part affectée à l'inves-tissement exercice 2015	résultat de l'exercice 2015	résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	27 143,89		-2 519,79	24 624,10
FONCTIONNEMENT	478 711,39		91 994,00	570 705,39
TOTAL	505 855,28	0,00	89 474,21	**595 329,49**

Excédent général de clôture des exercices cumulés, compte-tenu des "restes à réaliser"		
595 329,49	**-58 753,76**	**536 575,73**

<u>projet de détermination des résultats reportés et de l'affectation du résultat vers l'exercice 2016 :</u>

Le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser (RAR).
Les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements (dont marchés) et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 n-1

RI 001 (excédent d'inv reporté) = solde d'exécution à la clôture 2015 =	24 624,10
RI 1068 (affectat° du résultat) = - (DI 001 + restes à réaliser) =	34 129,66
RF 002 (excédent de fonc reporté) = excédent gal compte tenu des RAR	536 575,73
(ou bien = résultat de clôture 2015 en fonctionnement - RI 1068)	

DAF, le 13/02/2016

16/02/2016	**Récapitulatif pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015**	1 / 1

Soldé	Code	TYPE / Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur / Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2015	IRD au 31/12/2015	Capital remboursé sur la période
Budget BUDGET ASSAINISSEMENT										
☐	E 26	Emprunt / MON20185 fixe	27/08/2002	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL / Travaux divers RAR 2001-ARRETE DU 19/8/20	EURO	190 560,00	01/01/2022	85 955,15	18 707,59	9 982,26
☐	E 27	Emprunt / 20012419 fixe	30/04/2003	CREDIT MUTUEL MEUSE SUD / Travx et équip RAR 2002-Arrêté du 1er avril 2	EURO	281 440,00	30/04/2023	135 680,55	24 936,16	14 888,88
☐	E 28	Emprunt / 20012419 fixe	16/01/2004	CREDIT MUTUEL MEUSE SUD / INVESTISSEMENTS 2003-Arrêté du 22/12/200	EURO	357 000,00	31/12/2018	90 787,16	6 467,80	27 764,32
☐	E 30	Emprunt / 20012419 fixe	15/12/2005	CREDIT MUTUEL MEUSE SUD / INVSTISSEMENTS 2005-TAUX FIXE	EURO	350 000,00	31/12/2020	116 666,80	9 646,90	23 333,32
☐	E 31	Emprunt / MON24377 variable	15/12/2006	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL / investissements 2006 RAR 2005-EURIBOR 3 M	EURO	200 000,00	01/01/2022	83 333,45	13 950,67	13 333,32
☐	E 32	Emprunt / 8541793 fixe	01/07/2009	CAISSE D EPARGNE PAYS LORRAINS / INVESTISSEMENTS 2009 DONT RAR	EURO	350 000,00	25/09/2024	204 166,75	37 117,53	23 333,32
							Total pour budget BUDGET ASSAINISSEMENT	**716 589,86**	**110 826,65**	**112 635,42**

Total général	**716 589,86**	**110 826,65**	**112 635,42**

BUDGET ASSAINISSEMENT
REPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR

établissement bancaire		capital restant dû (CRD) au 1/01/2016	%	nombre de lignes
Caisse d'Epargne	CE	204 166,75	28,49%	1
CFFL / SFIL (ex Dexia)	CFFL	169 288,60	23,62%	2
Crédit mutuel	CM	343 134,51	47,88%	3
TOTAL		**716 589,86**	**100,00%**	**6**

répartition en %

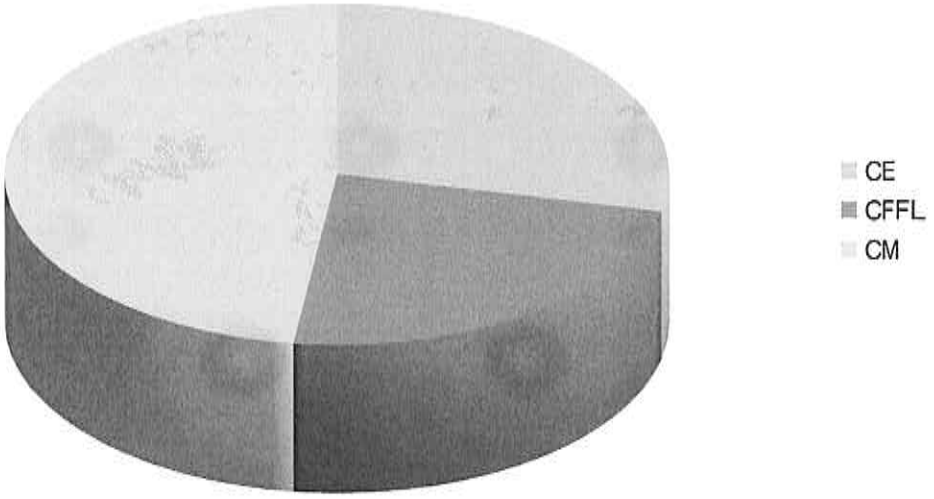

REPARTITION DE LA DETTE PAR TAUX

taux	capital restant dû (CRD) au 1/01/2016	%	nombre de lignes
fixe	633 256,41	88,37%	5
variable	83 333,45	11,63%	1
TOTAL	**716 589,86**	**100,00%**	**6**

répartion en %

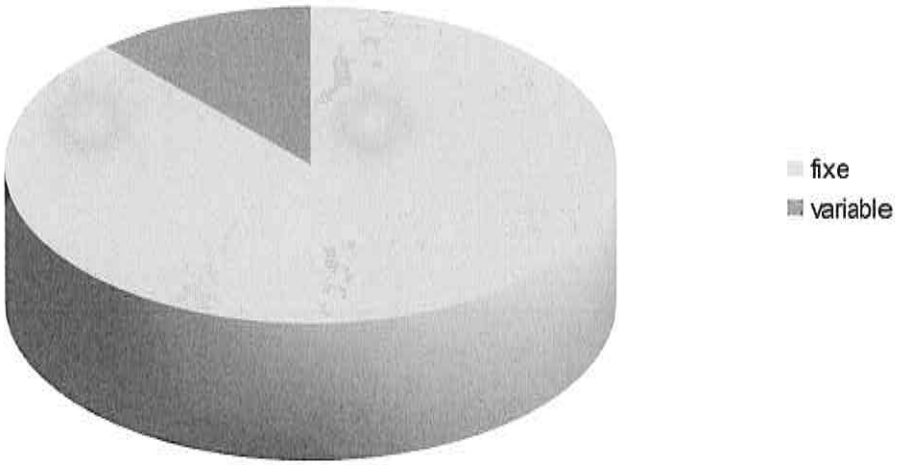

taux moyen au 13/02/2016 = 3,72 %
durée de vie moyenne (DVM) au 13/02/2016 = 3 ans et 4 mois
durée résiduelle moyenne (DRM) au 13/02/2016 = 6 ans et 4 mois

La DVM reflète la vitesse moyenne de remboursement du prêt. Il s'agit de la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des (Ci x i) / somme des Ci où : Ci représente le capital amorti la i-ème année. La DRM est la durée restant avant l'extinction totale de la dette. La DRM = somme des (CRD X durée résiduelle) / CRD total.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	6,00					
	100,00					
	716 589,86					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

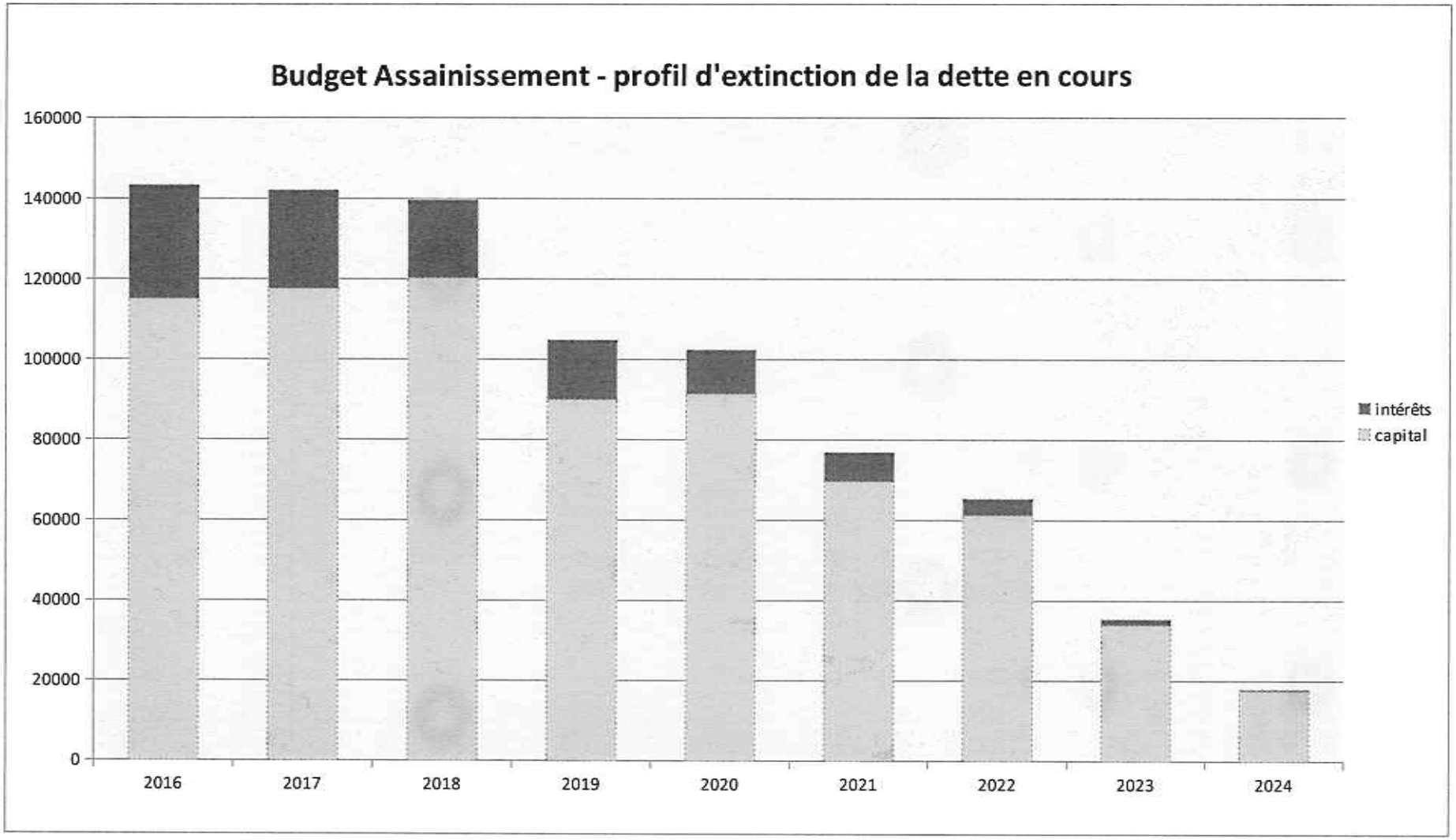

DAF - 17/02/2016

BUDGET ASSAINISSEMENT

EQUILIBRE GLOBAL 2016

simulation 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
charges générales	33 200	produits des serv. et du domaine	210 400
charges de personnel	10 900	dot°, subventions et participat°	38 000
contingents subventions	6 000	autr.produits courants	0
intérêts	30 000	produits financiers	0
charges exceptionnelles	1 500	produits exceptionnels	0
provision pour dép. imprévues	3 000		
	84 600		
amortissements	156 000	amortissements	33 000
virt à sect° investissement	577 376	OO2 excédent de fonct. reporté	536 576
Total	**817 976**	Total	**817 976**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
amortissements	33 000	amortissements	156 000
remboursement du capital	119 000	prélèvement sur fonctionnement	577 376
dépenses travaux équipements	115 100	TVA	2 900
ouverture anticipée de crédit	31 400	restes à réaliser subventions	0
restes à réaliser 2015	58 754	nouvel emprunt	0
		créances emprunt station épuration	0
dépenses imprévues	10 000	subvention d'investissement (particip	0
intégrations	5 000	intégrations	5 000
		1068 excédt fonct exerc n-1	34 130
		OO1 solde d'exécut° section d'inv re	24 624
Total	**372 254**	Total	**800 029**

Nouvel emprunt : 0 stabilité globale des surtaxes

vote en suréquilibre de la section d'investissement

recalage surtaxes eau et assainissement (40% 60%) opéré en 2014

PROPOSITIONS BUDGET 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT - ASSAINISSEMENT

intitulé	proposition	ouvertures anticipées	restes à réaliser
extension réseau chemin de Bussy			2 039,62
rue des Colins		15 000,00	53 450,14
STEP sécuri accès dégrilleur + canal entrée			3 264,00
lot Punevelles modification réseau		7 000,00	
rue de la Tuilerie modif réseau	5 100,00	4 400,00	
rue Henri Garnier	85 000,00	5 000,00	
extension réseau chem de la Forge	8 000,00		
branchement pour forains	15 000,00		
suppr trop-plein rue Card de Retz	2 000,00		
TOTAL	**115 100,00**	**31 400,00**	**58 753,76**

DAF, le 05/03/2016